LA LIBERTÉ

50¢

Volume 73 No 34 Saint-Boniface, du 28 novembre au 4 décembre 1986

l'événement

La SFM garantit l'argent pour les États Généraux

C'est la SFM qui effectuera «les démarches nécessaires» pour trouver l'argent pour la tenue des États Généraux de la francophonie. La décision a été prise par la Société mardi 25 novembre.

Le Comité des États Généraux a présenté un budget s'élevant à 129 000$. «Les États Généraux appartiennent à la communauté. Cependant, l'engagement pris par la SFM de garantir le budget montre très clairement que pour la SFM, les États Généraux sont prioritaires», souligne le président Réal Sabourin.

Le Comité des États Généraux est présentement composé de: Claude Forest, Louise fort, Odile Martel, Aline Taillefer et Richard Simoens. Il reste deux postes à pourvoir, deux personnes ayant initialement accepté de siéger s'étant retirées.

«Notre premier souci est de combler les deux vacances», note Richard Simoens, réalisateur à Radio-Canada.

Enquête

Pour l'instant, le Comité des États Généraux s'est réuni deux fois. «On est vraiment juste au début de notre réflexion. On s'oriente. On est tellement juste au début du mandat». Bien que les membres du Comité disposent déjà d'un document de travail, c'est à eux de décider précisément ce que seront les États Généraux.

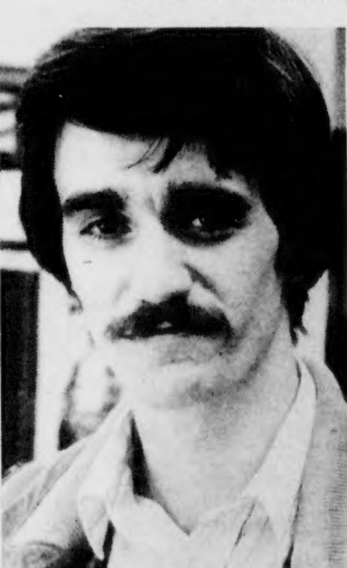
Il est généralement entendu que le Comité fonctionnera comme une espèce de commission royale d'enquête, tenant des audiences publiques pour recueillir les réflexions d'individus et d'associations. But de la manoeuvre: définir les objectifs de la francophonie manitobaine pour l'avenir.

Pourquoi Richard Simoens a-t-il accepté de siéger au Comité? «Parce que la communauté m'intéresse. Parce qu'il est bon de se redéfinir, de s'arrêter un moment, de voir où on veut s'en aller.»

Les États Généraux devraient se conclure par une grande assemblée générale de la communauté. La date parfois avancée est novembre 1987. La décision revient toutefois au Comité. Et elle n'a pas encore été prise.

«Le Comité veut prendre le temps de bien s'organiser dès le départ. Une fois parti, on va s'arranger pour que ça marche», lance celui qui a été président du Conseil jeunesse provincial à deux reprises.

Bernard BOCQUEL



Richard Simoens, porte-parole du Comité des États Généraux.

Une guerre en terre bonifacienne?

(Voir page 19)



Le Foyer Valade ouvert à la mi-88

Première pelletée de terre le 25 novembre sur le terrain où sera construit le nouveau Foyer Valade (*anciennement Foyer Saint-Boniface*) à côté du Centre Saint-Amant sur la River Road.

Les travaux de terrassement devraient commencer avant Noël et le nouveau centre de soins prolongés pourra accueillir ses 120 pensionnaires dans un an et demi environ.

On reconnaît sur la photo le maire de Winnipeg, William Norrie, le ministre de la Santé, Laurent Desjardins et Sr Jacqueline St-Yves, supérieure provinciale des Soeurs Grises du Manitoba.

Vous cherchez un cadeau de Noël qu'on n'oublie pas?

Arrêtez de vous casser la tête!

La Liberté vous offre la solution en page 11

En éditorial:

- *Lucien CHAPUT fustige la SFM (p. 3)*
- *Bernard BOCQUEL tance Howard Pawley (p. 2)*

Méfiez-vous de certains jouets de Noël

(Voir page 6)

La FRENCH connection

La série continue en 7

La dure réalité de la vie libérale

Pour John Turner, le calvaire s'achève. Les couteaux sont tirés, les dés sont jetés. Il ne reste plus aux délégué(e)s du parti libéral fédéral qu'à voter sur l'avenir de leur chef.

La patronne des libéraux provinciaux, Sharon Carstairs, a refusé de dire publiquement si elle voterait pour ou contre John Turner. Ses liens personnels avec Jean Chrétien sont bien connus. Mais là n'est pas la question, estime la seule député libérale au Manitoba.

"Toute l'affaire a été mal conduite. Je n'aime pas la controverse. John Turner aura sans doute beaucoup de mal à oublier les Marc Lalonde, qui risquent fort d'être mis à l'écart. Tout ça, c'est très dommage".

Sharon Carstairs ajoute d'ailleurs bien volontiers que, si elle était à la place de Turner, elle aurait aussi du mal à oublier ses détracteurs qui s'affichent ouvertement. Voilà de quoi faire réfléchir ceux ou celles qui voudraient lui faire des misères d'ici le congrès libéral provincial, qui se déroulera les 6, 7 et 8 mars 1987.



Sharon Carstairs, la patronne du parti libéral provincial. Contre un statut particulier pour le Québec.

Pour elle, il n'y a pas de lien direct entre la bonne santé du parti libéral fédéral et un avenir prometteur pour le parti libéral provincial. "Si on regarde l'histoire, note-t-elle avec un sourire, on s'aperçoit que quand ça allait bien pour les libéraux provinciaux, ça n'allait pas bien pour les libéraux fédéraux. Alors peut-être que je devrais espérer que Turner gagne et qu'il perde les prochaines élections fédérales!"

C'est donc uniquement avec l'avenir du parti fédéral en tête que Sharon Carstairs se trouve présentement à Ottawa. Sa grosse préoccupation? Que le parti libéral fédéral développe des politiques donnant une plus juste place à l'Ouest.

Concrètement, la patronne des libéraux provinciaux va se battre pour un Sénat élu; un meilleur financement des institutions postsecondaires; une politique agricole garantissant l'existence de la ferme familiale; et *last but not least*, elle tient à ce que les droits des francophones soient protégés par l'État fédéral.

Clairement, Sharon Carstairs s'oppose à l'idée d'accorder un statut spécial au Québec. Parce que c'est à la nation tout entière d'être responsable des droits des francophones.

Bernard **BOCQUEL**

> *«C'est le chef qui est responsable de la perception que le public a du parti.»*
>
> **Les enjeux du congrès libéral aux yeux de Sharon Carstairs**

Voilà pour l'essentiel des politiques qu'elle estime être dans le meilleur intérêt national. Et comment le congrès devrait-il se terminer pour être dans le meilleur intérêt du parti libéral fédéral?

"Le scénario le plus favorable serait un vote retentissant, dans un sens ou dans un autre. C'est-à-dire soit que John Turner reçoive 70 pour cent des voix; soit qu'il en obtienne moins de 50 pour cent".

Présentement, la "grave préoccupation", c'est la popularité des néo-démocrates (*en gros 29 pour cent dans les sondages*). Si John Turner est confirmé dans ses fonctions, son défi "sera de convaincre que le NPD n'est pas une option politique".

Pour cela, il faudra que les libéraux soient vus comme ceux qui se "préoccupent de la vie quotidienne des gens, en adoptant des politiques comme le revenu minimum garanti".

"La dure réalité de la vie", cependant, aux yeux de Sharon Carstairs, c'est que le chef du parti, comme porte-parole, est responsable de la perception que le public a du parti.

Son inquiétude est on ne peut plus claire: avoir les bonnes politiques, mais garder cette image de "droite" qui colle encore à John Turner.



Un entretien avec
Arthur CHAPUT

FINANCES

La semaine prochaine
la réforme fiscale

Une leçon en pawleytique

Grâce à la triste affaire du CF-18, Howard Pawley est maintenant presque une vedette nationale. Pour l'instant en tout cas, c'est lui qui incarne la lutte des petites provinces contre les froids calculs politiques d'Ottawa.

Howard Pawley exige sur tous les toits que justice soit faite au Manitoba. Il est tellement convaincant dans son rôle de preux chevalier protégé par l'armure néo-démocratique que ses détracteurs ne pourront plus l'appeler «Mémère».

Le premier ministre crie au scandale parce que Brian Mulroney a succombé à la loi du plus fort. Les Franco-Manitobain(e)s qui attendent avec impatience un développement des services en français trouveront sans doute que Howard Pawley est mal placé pour attaquer le sens de justice du Premier ministre du Canada.

ÉDITORIAL

Si Howard Pawley est vraiment aussi insulté qu'il l'affirme, eh bien il sait au moins comment les francos se sentent face à la question des services en français.

Surtout quand on pense à la récente loi ontarienne qui donne aux Franco-Ontarien(ne)s le droit d'être servis en français par leur gouvernement. Alors que l'Ontario n'est même pas une province bilingue, contrairement au Manitoba.

Mais il faut croire que l'actuel gouvernement Peterson a la volonté politique d'appliquer ses principes. Howard Pawley n'ayant pas informé les francophones qu'il avait changé de principes à leur égard, il faut donc conclure que sa volonté politique d'éliminer les injustices s'applique uniquement quand ça l'arrange.

La compagnie Bristol de Winnipeg avait présenté la soumission la plus basse pour assurer l'entretien des CF-18. Les Franco-Manitobain(e)s ont offert une soumission trop complète depuis trop d'années.

En business comme en politique, c'est la soumission du plus fort qui est toujours la meilleure. Sauf quand un sens de justice doublé d'un bon réalisme politique prévaut. Howard Pawley est mal placé pour donner des leçons à quiconque.

Bernard BOCQUEL



Le fumble de la SFM

C'en est carrément gênant. La Société franco-manitobaine, le bras politique des parlants français du Manitoba, a échappé le ballon. Encore une fois. Sans avoir été plaquée par quiconque!

L'organisme qui encourage les francophones d'utiliser les services en français déjà disponibles et qui souhaiterait voir le/la Franco-Manitobain(e)s moyen(ne) demander plus de services a parlé à la Cour suprême du Canada en anglais.

Déjà en 1983, la SFM s'était fait taper sur les doigts pour avoir plaidé en anglais pour les droits des francos devant un tribunal où le français était permis. «On peut s'étonner, soit dit en passant, a écrit le juge en chef du Québec en mai 1983, que le président de la Société franco-manitobaine (*Léo Robert à l'époque*) ait déposé un long affidavit **en anglais** pour soutenir une requête présentable devant la Cour supérieure du Québec et exposer les démarches de l'intervenante (*la SFM*) pour **la défense et la promotion du fait français au Manitoba** et, généralement, au Canada». (*C'est nous qui soulignons*).

ÉDITORIAL

Tout dernièrement, la SFM est intervenue, devant la Cour suprême du Canada, en faveur de la requête à nouvelle audition de Duncan Cross MacDonald, un Montréalais anglophone qui contestait une contravention écrite uniquement en français.

L'intervention de la SFM, nous vous la livrons intégralement. «*The intervenant, the Societe Franco-Manitobaine (sic), adopts the position put forward by the appellant, Duncan Cross MacDonald, in its entirety.*»

Une phrase qui n'aurait pas été trop trop compliquée à traduire. Ou même à rédiger carrément en français, Ça ne prend pas une spécialisation en droit constitutionnel pour formuler ce genre d'intervention.

L'explication officielle de cette gaffe? Tout simplement une question de temps. L'avocat à 1 500 milles de Winnipeg a contacté la SFM un vendredi. Le Conseil d'administration de la SFM s'est réuni le mardi suivant et a donné l'autorisation à l'avocat d'intervenir. Le texte est arrivé par après, rédigé uniquement en anglais.

Et voilà. Fumble! Le ballon est libre! Ne vous précipitez pas tous en même temps pour sauter dessus!

Lucien CHAPUT

CAYOUCHE



Des félicitations et une correction

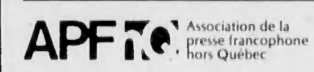
M. le rédacteur,

J'aimerais féliciter Stéphane Jarre et les autres membres de l'équipe de La Liberté pour l'excellente couverture qu'ils ont donnée de l'assemblée générale organisée par la SFM le 18 novembre.

LETTRE

Je voudrais toutefois corriger une phrase qui ni a été attribuée dans ce reportage. Je n'ai pas indiqué que le journal «Le Manitoba» appartenait au parti conservateur, mais plutôt qu'il en était son porte-parole.

Jean-Marie Taillefer
Saint-Nobert
le 22 novembre 1986



Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Directeur et Rédacteur en chef: Bernard BOCQUEL
Journalistes: Lucien CHAPUT
Daniel TOUGAS
Journaliste coopérant: Stéphane JARRE
Publicitaire: Andrée GILBERT
Typographe: Jocelyne LAXSON
Graphistes: David McNAIR
Denis ST. JEAN
René LANTHIER
Secrétaire relationniste: Jacqueline CHAPUT
Développement des photos: Hubert PANTEL

Heures du bureau: 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Toute correspondance doit être adressée à **La LIBERTÉ**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher. Téléphone: (204) **237-4823.**

Nos annonceurs ont 5 jours pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel coûte 21,00$ au Manitoba, 25$ partout ailleurs au Canada et 30$ à l'étranger.

La LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477

Vie sociale

Décès

Orlando (Butch) Girouard, époux de Lorraine (née Boulet), de Somerset, décédé le 24 novembre à l'âge de 61 ans.

Marie Allec (née Martin), épouse de feu Joseph Allec, anciennement de Haywood, de Saint-Claude, décédée le 19 novembre à l'âge de 93 ans.

Yvonne Armande Gagné (née Sabourin), épouse de feu Joseph Pierre Gagné, de Saint-Georges, décédée le 19 novembre à l'âge de 79 ans.

Lucien Turenne, époux de Denise (née Champagne), de Saint-Boniface, décédé le 18 novembre à l'âge de 52 ans.

Marcel Lajoie, anciennement de Richer, de Winnipeg, décédé le 21 novembre à l'âge de 47 ans.

Arthur Olivier, époux de feu Dina Olivier, de Saint-Boniface, décédé le 21 novembre à l'âge de 89 ans.

VIE SOCIALE

Pour placer naissances, mariages, anniversaires et décès dans **Vie sociale**, appelez La Liberté au **237-4823**. Un service **gratuit** pour les abonné(e)s.

Les secrets du bon pain



La confection du pain est un art en voie d'extinction de nos jours. Mais aujourd'hui, plusieurs amateurs de pain maison veulent faire revivre l'art de la confection du pain et organisent les tâches ménagères autour de cette activité.

Les recettes abondent, dont certaines sont de vieilles favorites et d'autres des versions plus modernes. Toutefois, la plupart n'indiquent pas au débutant les rudiments de cet art. La connaissance du rôle des principaux ingrédients et de la façon de les combiner, augmentera les chances de réussites.

La **FARINE DE BLÉ** donne les meilleurs pains, car elle est riche en gluten, protéine qui confère au pain un volume élevé et une bonne texture. La farine tout usage est la plus couramment utilisée. La farine de blé entier donne un pain plus lourd. Pour obtenir de meilleurs résultats avec une recette, utilisez tout au plus 50% de farine de blé entier.

La **LEVURE** est un organisme végétal vivant responsable de la production de gaz qui fait lever la pâte. On l'active en la plaçant dans de l'eau tiède sucrée (*ni chaude et ni froide*) pendant quelques minutes. Laisser reposer sans l'agiter. Si elle ne se développe pas, la jeter et la remplacer par de la levure fraîche. Le volume du pain sera réduit si la quantité de gaz formée est faible.

Du **LAIT OU DE L'EAU** peuvent être utilisés à condition d'être tièdes avant l'addition des autres ingrédients. Un liquide trop chaud inactivera la levure alors qu'un liquide trop froid ralentira la formation de gaz.

PRATIQUE

La bonne technique

• Le pétrissage de la pâte développe le gluten. Placer la boule de pâte sur une planche de travail ou une table légèrement enfarinée. Plier la pâte vers vous. Avec l'extrémité de la paume, abaisser la pâte en l'éloignant de vous. Tourner la pâte d'un quart de tour et répéter l'opération. Continuer jusqu'à ce que la pâte devienne lisse et élastique, ce qui demande environ 10 minutes.

• Les jours humides, il faudra peut-être utiliser un peu plus de farine pendant le pétrissage, car la pâte sera plus collante. Faites preuve toutefois de modération, sinon le pain sera lourd.

• Recouvrir la pâte de papier ciré ou de plastique et d'une serviette pour la laisser lever. Placer le bol dans un endroit tiède, à l'abri des courants d'air, comme un four non chauffé avec un récipient d'eau chaude sur la grille inférieure.

• Pour s'assurer que la pâte a levé suffisamment, appuyer légèrement avec le doigt. Si l'empreinte demeure, la pâte est prête.

• Après la première fermentation, abaisser la pâte et la laisser reposer pendant quelques minutes pour faire disparaître les grosses bulles d'air et accélérer la formation de gaz.

• Pour vérifier si le pain est cuit, taper dessus légèrement. Le pain suffisamment cuit donnera un son creux.

• Enlever immédiatement le pain cuit du moule pour empêcher que la vapeur ne ramollisse la croûte. Laisser refroidir sur une plaque à l'abri des courants d'air.

Une fois le pain refroidi, l'envelopper et le garder à la température ambiante dans un contenant couvert. Consommer le pain maison dans les deux jours sinon, le placer dans un emballage conçu pour la congélation et le congeler à -18°C.

Tête fromagée sans tête

Il fut un temps, où pour faire de la tête fromagée, on devait utiliser la tête et les pieds d'un porc.

Cette méthode de préparation peut être plutôt compliquée. On peut soit s'entêter et insister pour suivre la recette traditionnelle ou encore faire à sa tête et choisir le raccourci proposé par les conseillères en alimentation d'Agriculture Canada. Le mélange est bien assaisonné et très savoureux.

Tête fromagée

1,5 kg de jarret de porc
1,5 L d'eau
125 mL de feuilles de céleri hachées
50 mL de persil
2 oignons tranchés
1 carotte tranchée
2 gousses d'ail émincées
10 mL de sel
6 grains de poivre
5 mL de quatre-épices
5 mL de thym
2 clous de girofle
1 feuille de laurier
10 mL de graines de carvi

Mélanger tous les ingrédients, à l'exception des graines de carvi. Couvrir et laisser mijoter jusqu'à ce que la viande soit tendre (environ 3 h). Égoutter et conserver le bouillon. Hacher finement la viande et le gras et jeter la peau et les os. Passer le bouillon au tamis.

Ajouter les graines de carvi et laisser mijoter jusqu'à ce que le bouillon soit réduit à 600 mL. Passer au tamis et dégraisser. Mélanger la viande et le bouillon et verser dans un moule graissé (un moule à pain peut être utilisé). Réfrigérer. **Quantité**: environ 1 L.

LE FEUILLETON

467, rue Jeanne D'Arc

Patrick CHABAULT



Livre deux

Marius

Aneroid, Saskatchewan. Fin de l'été 1985. On vient de faire connaissance avec Marius, le vieux chum de toujours de Charles-Eugène Langlois, le mari de la «veuve» du 467, rue Jeanne d'Arc. Marius et Charles-Eugène partagent un secret. Mais il semble bien que Marius et Louis Lambert (l'époux de Léonie Lambert, la fille aînée de la «veuve» Marie-Louise Langlois) décédé accidentellement, partagent aussi un secret que le curé de Ferland, M. Morin, essaye de découvrir...

Assiniboia, Weyburn, Redvers... Marius roulait sans problème. Quand le numéro 13 est devenu le 2, notre chauffeur était rendu en 1921.

En 1921, Marie-Louise ne manquait surtout pas d'attention. Elle suscitait un énorme intérêt du côté des jeunes pensionnaires à Saint-Boniface. Deux garçons en particulier auraient vidé la Rouge pour gagner son coeur. L'un s'appelait Charles-Eugène, l'autre vous pouvez deviner son prénom.

Quand ils ne jouaient pas au poker durant ces soirées *ragtime*, ces deux apôtres faisaient la cour à Marie-Louise Pelletier, une sorte de Jeanne Moreau du Manitoba français, diraient les cinéphiles des temps modernes.

«Ce soir, tu t'occupes du *shipment* et moi je tâcherai de vendre quelques bouteilles à Winnipeg» était la phrase consacrée voulant vraiment dire: «Ce soir, je vais danser avec Marie-Louise, t'es mieux de ne pas montrer ta face chez les Pelletier avant demain».

Marie-Louise aimait réellement les deux. Charles-Eugène ne s'arrêtait devant rien, tandis que Marius maintenait toujours le calme devant la pire tempête.

Les deux buvaient, fumaient, sacraient et étaient terriblement amoureux d'une femme tendre, honnête, sensible... Enfin, tout ce que pouvait être une femme en 1921.

Marie-Louise savait surtout se moquer d'eux.

«Vous êtes tous les deux bien gentils, mais un peu naïfs, eh? Vous voulez que les trois, on passe la vie ensemble? Dites-donc, vous avez déjà entendu parler de l'enfer? Vous savez ce que le diable peut faire avec des petits garçons gourmands comme vous?»

C'était Marie-Louise: une minute, le sacrilège, l'autre, le symbole même de la femme canadienne-française.

Totalement consumés par elle, les deux atteignaient souvent le banal dans leurs efforts pour l'impressionner. Charles-Eugène avait une fois vendu le vélo de Marius dans le but d'acheter un cadeau d'anniversaire pour Marie-Louise.

Pour sa part, Marius avait fait semblant de tomber malade chez les Pelletier avec l'intention de faire savoir à Charles-Eugène qu'il avait passé la nuit près de Marie-Louise. Il avait évidemment ignoré le fait que le Docteur Pelletier était médecin!

C'était franchement amusant. Même aux noces de Charles-Eugène et Marie-Louise, on avait l'impression de participer à quelque chose de pas très catholique. Les rumeurs voulaient que Marius était allé au Lac-Des-Bois avec eux pour la lune de miel.

Huit ans plus tard, Charles-Eugène est disparu. On ne l'a jamais revu. On disait qu'il était mort dans une bagarre avec des membres de la mafia qui n'appréciaient pas du tout ses tactiques. D'autres disaient qu'il était devenu missionnaire en Afrique. Comme si quelqu'un savait vraiment!

On savait seulement que Marie-Louise avait dû élever sa famille sans lui. Qu'elle le croyait toujours vivant. Et que sans Marius, la vie n'aurait pas été rose.

La *Chev Sedan* était une bonne voiture. Sur la rue Portage, Marius s'est permis de vocaliser: «Il y a longtemps que je t'aime. Jamais je ne t'oublierai».

(À suivre...)

La fondation Youville rebaptisée

La fondation Youville vient de changer de nom et s'appelle depuis jeudi 27 novembre Plan santé-Soeur Clermont.

Deux raisons essentiellement justifient cette nouvelle dénomination selon les responsables de cet organisme. D'une part, c'est pour éviter toute confusion avec les nombreuses autres institutions portant le nom de Marguerite Youville; et d'autre part, c'est pour prendre en compte un élargissement des activités de la fondation.

Sr Délia Clermont, née en 1906 à Forget (Saskatchewan), a pourtant été surprise de voir son nom attribué à l'organisme qu'elle a fondé en 1976 «avec Sr Poirier et M. O'Sullivan» et qu'elle a présidé durant plusieurs années. Mais la terminologie «Plan santé» la laisse encore plus perplexe!

La fondation Youville, selon Sr Clermont, a pour but premier «d'empêcher les personnes âgées d'aller de trop bonne heure vivre dans des institutions spécialisées». Plus que jamais, estime l'ancienne administratrice de l'hôpital Saint-Boniface dans les années 60, ce besoin existe en raison de l'allongement de la durée de vie et du nombre grandissant de personnes âgées.

«C'est assez difficile et coûteux de construire des maisons pour les vieillards», affirme Sr Clermont, qui passe sa retraite à la Maison provinciale des Soeurs Grises.

Mais tous ceux dont la santé permet de vivre chez eux le plus longtemps possible peuvent néanmoins avoir besoin de quelques soins infirmiers à l'occasion et d'être guidés dans les démarches administratives, juridiques, etc., de la vie quotidienne. C'est aussi ce qui donne au Plan santé-Sr Clermont sa raison d'être.



Sr Délia Clermont: «Plus que jamais, le travail de la fondation Youville répond à un besoin».

Ainsi, 850 personnes d'âge d'or sont actuellement inscrites auprès de l'association qui emploie une demi-douzaine de personnes (*des infirmières surtout*) et fait appel à une centaine de bénévoles.

Plan santé-Sr Clermont, qui souhaite dans les prochains temps déménager de la rue Kenny pour être plus accessible à sa clientèle et fonctionner davantage comme une clinique de santé, dépend pour 60 pour cent de son budget des Soeurs grises et pour 40 pour cent du gouvernement provincial.

Finalement, tout comme Sr Clermont, ancienne directrice de l'école d'infirmière de l'hôpital de Saint-Boniface, n'a pas changé d'idée quant à l'utilité de Plan santé, la fondation Youville n'a pas changé de mission en modifiant son nom.

Le statut

«Ce sont des petites choses dont les personnes âgées ont besoin quand elles demeurent à leur domicile, mais elles leur sont très précieuses», conclut Sr Delia Clermont. D'ailleurs, «les gens sont contents de la fondation, je crois».

Stéphane JARRE

La FPCP lance une campagne de signatures

La Fédération provinciale des comités de parents «cherche un appui pour ce qu'elle fait» a annoncé Gilbert Savard à une vingtaine de parents venus de toute la province pour assister à une réunion d'information concernant l'avancée du dossier, actuellement devant la Cour, sur la gestion des écoles françaises par les Franco-Manitobains.

«Nous allons donc demander aux parents des 6 200 élèves des écoles françaises de montrer par leur signature qu'ils appuient notre démarche», a indiqué le président de la FPCP. Parmi les premiers signataires (notre photo), Omer Chartier, qui est à la tête du comité de parents de Saint-Lazare.

VITE LU VITE SU

LA SEINE — L'architecte Don Courtnage, ainsi qu'un comité consultatif formé de 4 parents, 3 directeurs d'école et 2 commissaires, vont se pencher dans les prochaines semaines sur le regroupement du programme français de la maternelle à la 12e année dans un seul des deux bâtiments de l'école Saint-Joachim de La Broquerie.

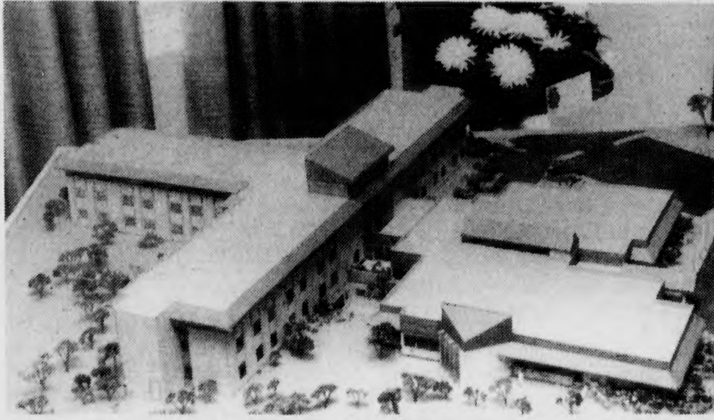
D'autre part, les commissaires se réuniront dorénavant les 2e et 4e mardis du mois, au lieu des lundis comme ils le faisaient jusqu'à présent.

LA MONTAGNE — La commission scolaire a décidé, lundi 24 novembre, d'installer un système de gestion technique par ordinateur (*chauffage, securité*) dans 5 établissements de la division.

Il s'agit du complexe scolaire de Saint-Claude, de l'Institut collégial et de l'école élémentaire de Notre-Dame-de-Lourdes, de l'école Richard et de l'Institut collégial de Somerset.

Ce système, qui était à l'étude depuis un an et demi, sera sans doute prêt pour la rentrée prochaine. Son coût, bien que n'étant pas encore tout à faire déterminé, sera de l'ordre de 100 000$.

Grâce aux économies d'énergie qu'il permet, il devrait être amorti en 4 ou 5 ans et sera entièrement payé par la division par simple transfert de l'argent consacré jusqu'à présent au chauffage de ces bâtiments.



La maquette du futur Foyer Valade.

La construction du Foyer Valade sur le point de commencer

Voici la maquette du futur Foyer Valade dont la construction va débuter dans une quinzaine de jours sur un terrain de 6 acres voisin du Centre Saint-Amant à Saint-Vital.

D'une capacité de 120 lits, le foyer Valade disposera de chambres dotées d'un système d'appel, d'une prise pour le câble et le téléphone et d'une salle de bain accessible en fauteuil roulant.

À chaque étage, on trouvera un poste pour les infirmières, une salle à manger, un salon et tout l'équipement nécessaire aux soins. Dans l'aile centrale, une chapelle et une salle d'activités seront aménagées. Un espace sera réservé à l'accueil des résidants de jour et à des projets spéciaux.

En plus des services offerts actuellement par le Foyer Valade installé sur la rue Archibald depuis 1976 et jusqu'à son déménagement sur la River Road, le nouveau Foyer pour personnes âgées proposera des soins de jour et admettra des résidants à court terme.

Un fonds spécial Foyer Valade a été mis en place pour recueillir les dons des particuliers qui serviront à l'achat de meubles et de divers équipements.

S.J.

Père Noël! Attention à ce que vous mettez dans votre hotte!

Bob Kolesar, l'un des deux inspecteurs de la sécurité des produits vendus au Manitoba, vide son sac.



Stéphane JARRE

SANTÉ

Il en sort toutes sortes de jouets: une enfilade d'anneaux qu'il s'agit de poser les uns sur les autres autour d'un axe afin de former une pyramide. Hélas, le sommet de la pyramide est composé de pièces en bois très petites. Impossible de donner ça à un enfant trop jeune. Et les autres ne sont plus en âge de s'y intéresser...

Autre jouet: un camion. Les arêtes de sa benne sont bien arrondies et ne risquent pas de trancher les doigts des enfants qui joueraient avec. Malheureusement, la peinture du véhicule miniature est toxique...

Bref, le sac de Bob Kolesar est bien rempli de beaux jouets multicolores mais aussi dangereux les uns que les autres. Et qui étaient, pour certains d'entre eux, déjà en vente dans les magasins. Alors, futurs pères Noël, vérifiez avec attention la qualité des jouets que vous allez offrir..

En effet, bien que le Canada ait, dès 1970, établi des normes de sécurité pour les jouets, certains d'entre eux peuvent néanmoins aboutir chez un détaillant et finalement entre les mains d'un bébé sans pour autant présenter toutes les garanties.

Voilà pourquoi une petite trentaine d'inspecteurs dépendant de Consommation et corporations Canada sillonnent les rayons de jouets des magasins, les chaines de fabrication des usines et les entrepôts des importateurs à la recherche des vices cachés ou patents des objets destinés aux enfants.

Garantie

«La sécurité des jouets s'améliore progressivement, constate Bob Kolesar, mais il en arrive 5 000 à 10 000 nouveaux chaque année sur le marché... Même si commerçants, importateurs et fabricants sont de plus en plus conscients de l'obligation de présenter des produits sans danger pour leurs utilisateurs, la vigilance des parents doit être constante.»

À tous les niveaux, que ce soit au moment de l'achat, ou après des années d'utilisation, les parents doivent surveiller l'état des jouets de leurs enfants.

Au moment de l'achat, il faut d'abord savoir qu'aucun label ne constitue une garantie, que même les marques les plus réputées, y compris pour la qualité de leurs produits, peuvent apposer leur nom sur des jouets dangereux.

Bob Kolesar sort de son sac un jeu en bois importé de Finlande. Sur l'emballage, il est indiqué en 6 ou 7 langues que le produit a été «testé» et qu'il répond à tous les critères de sécurité. Pourtant il a été retiré de la vente au Canada.

«Le gouvernement n'appose jamais de label de garantie sur les produits, indique Bob Kolesar. Pour plusieurs raisons: d'abord la règlementation évolue continuellement, ensuite, certains articles peuvent être défectueux alors que tous les autres de la même série sont d'excellente qualité; enfin, nos tests simulent l'utilisation des jouets (*on les laisse tomber, on tire dessus, on les comprime et on vérifie la toxicité de leur peinture essentiellement*), mais quelquefois, des enfants les ont utilisés de manière imprévue et ils se sont révélés dangereux».

Quand vous achetez un jouet, vérifiez aussi que l'enfant auquel vous le destinez a bien l'âge de s'en servir. Inutile de vouloir précipiter sa maturation, surtout que cela pourrait comporter des risques pour sa santé.





Les marchands de jouets que nous avons contactés assurent n'avoir jamais eu de problèmes avec la qualité de leurs produits. Mais les clients doivent rester vigilants, selon Bob Kolesar, inspecteur de la sécurité des produits.

Prenez les fameux Lego. La taille des pièces varie en fonction de la tranche d'âge de leurs utilisateurs. Un bon jouet, c'est avant tout un jouet adapté à l'âge de l'enfant. N'oubliez pas qu'entre 0 et 4 ans, ils mettent tout à la bouche!

Affronter

Tout comme le rôle des parents ne s'arrête pas à la sortie de la maternité, la surveillance de la qualité des jouets ne doit pas cesser sitôt la caisse du magasin franchie. Examinez régulièrement l'état des jouets de votre enfant.

Demandez aussi aux plus âgés d'entre eux de ne pas laisser trainer leurs affaires partout s'il y a un bébé dans la maison. Attention aussi aux vieux jouets...

Les inspecteurs de la sécurité des produits comptent beaucoup sur la vigilance des parents et tiennent à ce que tous les problèmes constatés leur soient communiqués (1).

Bob Kolesar signale par ailleurs aux pères Noël qui ne remplissent leur hotte qu'à la dernière minute et dans la précipitation, qu'ils peuvent se préparer, afin d'affronter sans perplexité les rayons de jouets, en consultant le «rapport de 1987 sur les jouets» publié par l'association canadienne des consommateurs (2). Outre les indications relatives à la sécurité des produits, cette revue peut aussi vous donner des idées de cadeaux!

(1) *Consommation et Corporations Canada — Sécurité des produits, 260, avenue Ste-Mary, R3C 0M6 Winnipeg. Téléphone: 949-4970.*

(2) *«Toy Report 1987» Canadian Toy Testing Council/Consumers' Association of Canada.*

---

télé-horaire du lundi 1er décembre au dimanche 7 décembre — CBWFT

du lundi au vendredi

10h00	À votre rythme
10h15	Passe-partout
Midi	Première édition
12h30	Les belles histoires des pays d'en haut
17h00	Le vagabond
18h00	Ce Soir Manitoba
21h00	Le Téléjournal suivi de Le point, de la météo et des sports

lun. 1er déc.

14h30 Cinéma
L'homme en colère. Drame policier. Avec Lino Ventura, Angie Dickenson. Un homme recherche son fils qui semble être mêlé à des trafics douteux (fr.-can. 79).

18h30 Country chaud

19h00 Le Clan Campbell

19h30 Poivre et sel
Arthur veut prendre sa retraite. La famille n'est pas du même avis.

20h00 Le temps d'une paix

22h15 Le Parc des Braves
Pierre-Paul fait une crise de jalousie à Flore et celle-ci est bien tentée de se venger.

22h45 Décibels
Inv. Herbert Léonard.

23h15 Cinéma
Les raisins de la colère. Drame social réaisé par John Ford d'après le roman de Steinbeck. Avec Henry Fonda et Jane Darwell. Un homme revient à la ferme paternelle après quatre années de pénitencier pour un crime involontaire. Il retrouve les siens, et la famille part pour la Californie chercher du travail (amér. 47).

mar. 2 déc.

18h30 Génies en herbe
LaBroquerie affrontent Somerset.

19h00 La clé des champs
Le prince charmant. Une cartomancienne a prédit à la femme de ménage des Boivin qu'elle allait rencontrer l'homme de sa vie dans des circonstances imprévues.

19h30 L'agent fait le bonheur
A quelques mois de son mariage, Benoit voit ressurgir de son passé une ancienne flamme dont il n'avait jamais parlé à Mireille.

20h00 Lance et compte
(dern. de 13).

22h15 Dallas
Réflexion.

23h15 Cinéma
Un homme et son péché. Drame. Les incidents de la vie d'un avare aux prises avec l'ex-prétendant de sa femme (can. 49).

mer. 3 déc.

14h30 Le temps de vivre

18h30 Hebdo
Avec Pierre Chevrier, Marc Laforge et Sylvie Robillard. Réal.: Philippe Vrignon.

19h00 Star d'un soir
Inv. Sylvie Bourque, Claude Barzotti et Yvon Deschamps.

20h00 Insolences d'une caméra

20h30 Le sens des affaires
Magazine économique.

22h15 Bestsellers
Le Nord et le Sud. Saga. (2e de 12). À West Point, George et Orry ont à subir les mauvais traitements d'un caporal sadique.

23h15 Cinéma
Harlequin. Drame fantastique. Un homme réussit à s'introduire dans la famille d'un sénateur en guérissant son fils leucémique et en séduisant sa femme (aust. 80).

jeu. 4 déc.

14h30 Cinéma
Iles mystérieuses. Drame d'espionnage. Une femme est séquestrée à bord d'un cargo après avoir été témoin d'un meurtre.

17h00 Vidéo Club

18h30 Les grands films
Amour obsédant. Avec Yvette Mimieux. Une femme entreprend de séduire un acteur de feuilleton télévisé pour lequel elle ressent un amour obsessionnel (amér. 84).

20h30 Ici Radio-Canada
Le vulgarisateur. Des émissions qui traitent de la science, de la religion et de l'agriculture.

22h15 Manon
Le docteur est malade. Victime de surmenage, le docteur Joly s'imagine que ses collègues lui ont retiré leur confiance et s'apprêtent à le remplacer.

23h15 Cinéma
La Légion saute sur Kolwezi. Drame de guerre. Avec Pierre Vaneck et Bruno Cremer. Le 12 mai 1978, la Légion française et des commandos belges viennent en aide aux ressortissants étrangers en poste au Zaire, pays en révolte (fr. 80).

ven. 5 déc.

14h30 Cinéma
Les fiancées en folies. Comédie réalisée et interprétée par Buster Keaton.

18h30 Autoroute électronique
P. Guérin. Réal. Richard Simoens.

19h00 À plein temps
Les souffrances du p'tit Robert. Carole reçoit un appel téléphonique du professeur de Robert qui lui apprend que son fils a des problèmes d'apprentissage et qu'il devra être suivi par un spécialiste.

19h30 Le monde merveilleux de Disney

20h30 Contrechamp

22h15 Séries plus
Mussolini et moi. (1ère de 5). Les relations du Comte Galeazzo Ciano avec son beau-père, Benito Mussolini, à partir de l'automne 1942 au moment où tout commence à craquer pour les Forces de l'Axe tant en Russie, qu'en Afrique du Nord et en Sicile.

23h15 Cinéma
Ces garçons qui venaient du Brésil. Mélodrame. Avec Gregory Peck, Laurence Olivier, Lili Palmer et James Mason. Un chasseur de criminels de guerre apprend qu'un ancien médecin des camps de la mort vient de tenir, au Brésil, une réunion où il a ordonné l'exécution à travers le monde de 94 fonctionnaires de 65 ans (amér. 78).

sam. 6 déc.

16h00 Star Trek

16h30 À première vue
Magazine d'actualité cinématograhique.

18h30 La soirée du hockey
En direct de Washington, les Canadiens de Montréal affrontent les Capitals.

21h45 Télé-sélection
Christina. Drame. Un ingénieur sans emploi est approché par une inconnue qui lui offre une forte somme pour contracter avec elle un mariage blanc (can. 73).

dim. 7 déc.

10h00 Le Jour du Seigneur
2e dimanche de l'Avent. Mese célébrée à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal, par Mgr Jude Saint-Antoine.

11h00 La semaine verte
La récolte du maïs en 1986.

12h00 Opéra pour l'Afrique
Concert exceptionnel organisé au bénéfice de la lutte contre la faim en Afrique et enregistré dans les arènes de Vérone avec quelques-unes des plus grandes voix du monde.

18h00 Paul, Marie et les enfants
Ma blonde m'aime. Thomas est amoureux. Il organise une rencontre avec sa blonde chez Lucienne.

18h30 Les beaux dimanches
"Tu te rappelles, Frédéric?" Spectacle enregistré à la Place des Arts avec Claude Léveillée et André Gagnon.

20h00 Les beaux dimanches
Jeanne avec nous. Dramatique. Le célèbre procès de Jeanne d'Arc.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service des communications au 786-0249.

L'étapisme à la manitobaine

Depuis juin 1985, le Manitoba a retrouvé son statut officiel de province bilingue. Par contre, cette déclaration de la Cour suprême n'a véritablement rien changé à la vie quotidienne des Franco-Manitobains.

La raison? Le jugement ne portait que sur l'utilisation du français au Palais législatif et dans les tribunaux.

Dans le domaine qui nous touche tous de très près, les services, rien n'a été imposé au gouvernement. Actuellement, quand Josée Bleau a besoin d'un service en français de son gouvernement, elle doit compter sur la bonne volonté, la «courtoisie», des autorités.



La Société franco-manitobaine exerce des pressions auprès du gouvernement provincial pour voir à la mise en place de services en langue française au Manitoba.

La semaine dernière dans la série *La French Connection*, l'ancien président de la Société franco-manitobaine, Léo Robert (1982-84), nous a livré ses réflexions sur les négociations qui ont précédé la crise sur les services en langue française de 1983.

Cette semaine, le directeur de la Société franco-Manitobaine, René Fontaine, nous parle de l'état actuel des pourparlers.

IV) Beaucoup de prudence, un peu d'optimisme

Plus ça change, plus ça reste pareil. Il est difficile de croire qu'aujourd'hui la Société franco-manitobaine négocie encore la mise en application de la même politique gouvernementale qu'en 1982.

Les intervenants et le sujet sont les mêmes, seule la façon de procéder a changé. L'optimisme, voire l'innocence, qui caractérisaient les négociations entre la SFM et le gouvernement provincial en 1982-83 ont disparu.

Les deux parties gardent aujourd'hui un vif souvenir, pas encore cicatrisé, de la crise de 1983. L'année où une entente fédérale-provinciale-SFM sur les services en langue française a suscité une violente opposition du particonservateur provincial et de la population manitobaine en général.

Pourparlers

Depuis novembre 1985, la Société franco-manitobaine a repris ses pourparlers avec le gouvernement provincial. L'ordre du jour est essentiellement le même qu'il y a quatre ans: l'implantation des services définis dans la politique gouvernementale de 1982.

Cette politique prévoyait essentiellement la traduction des documents et dépliants gouvernementaux et la création de régions dites bilingues. (*Notamment, Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert; la Seine, la Rouge, la Montagne, le Cheval Blanc; Saint-Lazare, Sainte-Rose, Laurier, Saint-Georges/Powerview*).

Le directeur de la Société franco-manitobaine, René Fontaine décrit en deux mots la situation actuelle au gouvernement: l'inquiétude et la prudence.

«Le gouvernement reconnaît son engagement face à la communauté franco-manitobaine, affirme René Fontaine. Il a manifesté son désir de reprendre les pourparlers de façon pratique, mais il veut éviter de rallumer les flammes qu'il vient à peine d'éteindre.»

Du côté de la Société franco-manitobaine, le même sentiment règne. «Depuis un an, on essaye de rassurer le gouvernement et la population en général que nos demandes sont pratiques et réalistes. La SFM n'a rien à gagner à faire ressortir des vieux fantômes.»

Il n'est pas étonnant que lorsque les modalités seront négociées entre le gouvernement et la SFM, l'implantation des services se fera sans bruit. Passer un projet de loi directement à l'assemblée législative, comme vient de le faire l'Ontario, soulèverait fort probablement la même réaction publique qu'en 1983.

«Bien que le climat vis-à-vis des services en français se soit beaucoup amélioré dans la dernière année, il y a toujours une minorité extrémiste très vocale qui tenterait de soulever la controverse», souligne le directeur de la SFM.

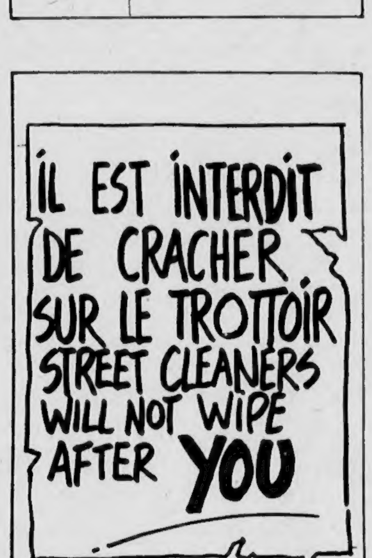
Rétablir

Le gouvernement opterait alors pour une mise en place «en douce» de certains services. Ensuite, à un moment ultérieur, il concrétiserait la politique en passant un projet de loi.

Mais de part et d'autre, le mot d'ordre semble être la prudence. «En 1983, on a essayé de faire un très gros pas. On se doit maintenant de ralentir le processus et d'avancer petit à petit, en rétablissant un climat de confiance et d'entente. On a des besoins et des demandes qui sont légitimes et auxquels le gouvernement devra répondre.»

L'avancement du dossier dépend d'abord et avant tout de la bonne volonté des autorités en place. Mais René Fontaine demeure optimiste sur la conclusion d'une entente. Et ce, avant l'été de 1987.

Daniel TOUGAS





(dessin de Jean-François Belisle)

Le statut du français en Saskatchewan et en Alberta devant la Cour suprême du Canada

Les francophones de la Saskatchewan et de l'Alberta ont-ils le droit d'employer le français au Palais législatif et devant les tribunaux de leur province?

Le 26 novembre, la Cour suprême du Canada s'est penchée pour la première fois sur cette question de nature constitutionnelle. La décision de la Cour aura un impact sur la reconnaissance du fait français dans ces provinces de l'Ouest.

La Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.), l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (A.C.F.C.) et l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.) ont porté conjointement en appel cette cause devant la Cour suprême du Canada.

Les questions posées à la Cour portent sur l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1891 qui assurait l'égalité du français et de l'anglais à la législature et devant les tribunaux sur ce territoire qui est devenu, en 1905, les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Cet article 110 est-il toujours en vigueur en Saskatchewan et en Alberta? Si oui, quel est le statut du français dans ces deux provinces?

L'origine de cette cause remonte à 1980 alors que le Père André Mercure de la Saskatchewan — accusé d'une infraction au code de la route — demandait à subir son procès en français. La cause a déjà été entendue par la Cour du Banc de la Reine et par la Cour d'appel de la Saskatchewan.

Quand Saint-Laurent recevait un coup de main

"Triste état de pauvreté en milieu rural canadien", titrait La Liberté et le Patriote le 23 novembre 1967. Le journal rapportait alors les conclusions d'une thèse sur la situation des campagnes dans les années 60 et l'efficacité des programmes d'aide mis en place par les gouvernements.

Parmi ces "régions déprimées", celle d'Entre-les-lacs au Manitoba faisait l'objet d'une attention particulière, notamment en bénéficiant du programme ARDA (*Aménagement rural et développement agricole*).

Alphonse Perron, alors président du comité local ARDA pour Saint-Laurent, décrit l'étendue du domaine d'intervention de ces aides publiques: "Il fallait former la population, mettre en place des services sociaux, créer des emplois, assurer la reconversion d'agriculteurs, diversifier les cultures existantes et faire venir des entreprises". Bref, donner un coup de fouet à l'économie locale et élever les revenus de la population.

C'ÉTAIT LES 60

Orateur, lors d'une conférence organisée en 1966 par l'Institut canadien des affaires publiques sur le thème des "disparités régionales d'une société opulente", Alphonse Perron présente ainsi la situation de Saint-Laurent dans les années 60: "L'occupation principale est l'agriculture; les gens du village gagnent leur vie en faisant la pêche, la trappe, et en s'occupant au travail saisonnier. Plusieurs personnes n'ont pas de travail permanent et plusieurs reçoivent des prestations de bien-être".

Diverses études conduites sur place ont mené à la conclusion que "l'éducation devait être la première priorité, suivie, dans l'ordre, par l'emploi et le développement des ressources locales".

Ainsi de nombreux cours ont été offerts dans le cadre du programme ARDA. Des cours d'enseignement général par exemple qui permirent à des adultes d'atteindre le niveau de la 10e année et de poursuivre leurs études dans des domaines plus spécialisés ensuite. "Une centaine d'adultes s'y étaient inscrits et ils recevaient de l'argent pour suivre cette formation", indique Alphonse Perron.

Un cours de soudure de 5 jours, aussi, auquel ont participé dans un des garages de la région une bonne vingtaine de personnes.

"La pêche ne rapportant rien, on a offert aussi une formation de menuisier/charpentier, se souvient Alphonse Perron. 25 adultes s'y étaient inscrits".

Le comité ARDA s'est également assuré de trouver des débouchés à ces nouveaux artisans. Ainsi, une menuiserie

Alphonse Perron déclarait en 1966 que "les gens n'aiment pas qu'on appelle leur région une région déprimée. Cependant, depuis l'implantation du programme de développement, il règne entre les lacs une atmosphère d'optimisme et de détermination".

produisant des échelles s'est installée à Saint-Laurent. De même, une entreprise de confection qui fabriquait des vêtements de sport a ouvert un atelier dans la région, employant jusqu'à 60 femmes formées sur place. Cependant, ni l'une, ni l'autre de ces usines ne sont restées pendant très longtemps en activité.

Des entreprises venues à ce moment-là à Saint-Laurent, il ne reste plus que l'abattoir. C'est aussi à cette époque qu'a été construite la salle communautaire.

Parmi les autres bénéfices de ces programmes, l'ancien fermier de Saint-Laurent cite "la formation de directeurs, de gens capables de mener la communauté, de l'administrer, de gérer les affaires du village et de la municipalité."

Pas vraiment

L'autre grand domaine d'intervention du programme ARDA concerne bien sûr l'agriculture. Outre les cours de gestion d'une ferme ou d'économie domestique, l'aide a été plus directe avec le versement de primes au défrichement. Pour chaque acre déboisé, le fermier touchait entre 4 et 6 dollars du gouvernement.

"On recevait un octroi pour ouvrir du terrain et le cultiver", raconte Yves Kerbrat, fermier dans la municipalité. "Auparavant, on n'avait pas vraiment envie de dégager de nouvelles terres pour la culture, parce qu'entre les lacs le terrain n'est pas très bon".

Pour nourrir le bétail, les fermiers ont été encouragés à semer de la luzerne plutôt qu'à ramasser le foin naturel. "Cela nous a beaucoup aidés, affirme Yves Kerbrat, plusieurs millions de dollars sont tombés entre les lacs. D'ailleurs, ce sont ceux qui ont participé ou bénéficié de ces programmes qui ont pu aller de l'avant."

Partis

L'argent n'est cependant pas venu uniquement des gouvernements, ainsi un rapport d'activité des projets ARDA mentionne que la somme de 600$ a été collectée pour la mise en place d'une clinique dentaire à l'école élémentaire pendant 3 semaines en 1969: "C'était la première fois que nos enfants recevaient des soins dentaires".

Tous les programmes mis en place à cette époque ont sans doute contribué au développement et à l'élévation du niveau de vie des habitants de Saint-Laurent: "beaucoup plus de gens seraient partis", affirme Alphonse Perron qui vit maintenant en ville.

Beaucoup sont partis quand même puisque la population comptait "environ 1 800 âmes, se composant largement de Métis et de Canadiens français, avec quelques habitants d'ascendance anglo-saxonne ou autre", comme l'indiquait, à la conférence de l'ICAP, Alphonse Perron. Aujourd'hui on ne recense plus que 1 114 habitants dans la municipalité.

Stéphane JARRE

Faut-il continuer C'ÉTAIT LES 60?

La chronique **C'ÉTAIT LES 60**, c'est une mise en perspective d'événements marquants qui se sont déroulés durant cette décennie charnière.

Chaque semaine depuis 8 mois, **C'ÉTAIT LES 60**, donne la parole aux témoins privilégiés de cette époque.

Que pensez-vous de cette série originale? Faut-il la poursuivre en 87? Nous voulons connaître vos réactions!

Par écrit: La Liberté, C.P. 190, R2H 3B4

Par téléphone: 237-4823 (demandez à parler avec Lucien Chaput, Bernard Bocquel ou Stéphane Jarre).

"Vue sur la mer" de Daniel Lavoie

L'anti-star dans la cage aux rêves

On peut dire beaucoup de choses de Daniel Lavoie, mais une des choses qu'on ne peut pas dire de lui, c'est qu'il est une «bête de scène».

Ce n'est tout simplement pas un chanteur qui se sent à l'aise sur les planches, on ne s'en sort pas. La scénograhie de la tournée «**Hôtel des rêves**», qu'on a pu voir à Winnipeg en 85, en est un bon exemple.

Cette tournée, qui faisait suite au disque «**Tension Attention**», annonçait un nouveau Daniel Lavoie, plus osé, plus techno-pop. La mise en scène de ce spectacle incorporait des accessoires aussi divers qu'un chapeau haut de forme et un masque à gaz.

On voulait que la tournée reflète un changement: le passage du doux crooner en complet blanc au new-waver aux effets sensationnels. Le but de l'exercice semblait être d'exorciser le côté «chansonnier» de l'image de Daniel Lavoie. (*Ce symbolisme était évident lorsque, dans le spectacle «Hôtel des rêves», le «nouveau» Lavoie venait remplacer un mannequin de «l'ancien» Lavoie, assis au piano*).

Mais il faut se rendre à l'évidence: Daniel Lavoie n'est pas foncièrement un new-waver c'est un crooner! Comme Sinatra dans le temps, comme Brian Ferry de Roxy Music aujourd'hui. Et, finalement, c'est dans ce genre qu'il excelle, pas dans les rythmes électroniques.

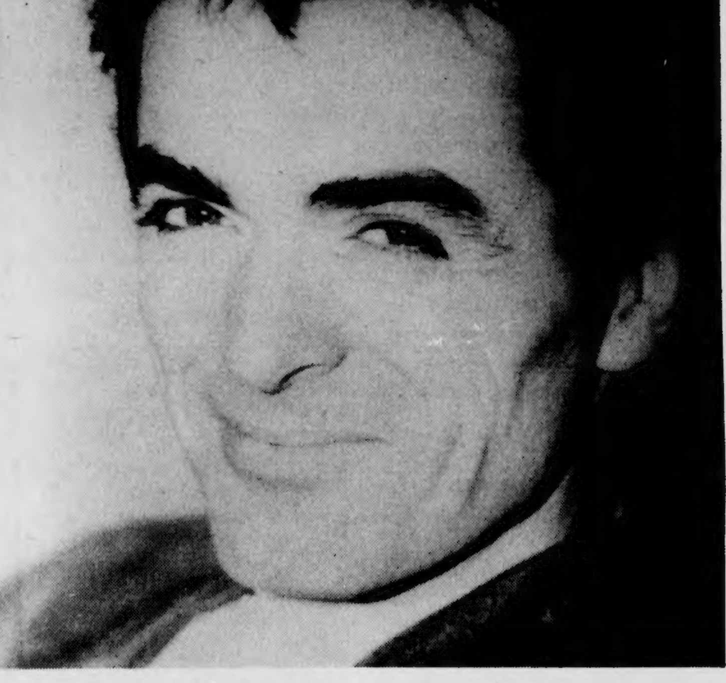
C'est cet heureux retour au Daniel Lavoie «balladier moderne» qui caractérise son nouvel album «**Vue sur la mer**». Sur ce nouveau disque, on a l'impression que le chanteur nous dit: «**Tension Attention**», c'était pour les autres; «Vue sur la mer», c'est pour moi.

Le Manitobain errant a finalement trouvé le juste milieu entre la ballade lyrique et le pop synthétisé des 80. À ce niveau, «Vue sur la mer» est plus mûr, voire plus sincère, que «Tension Attention» ne l'était.

Sérieux?

Daniel Lavoie n'a maintenant qu'à se réconcillier avec la scène. «J'ai de la difficulté à être star, a-t-il dit dernièrement dans une entrevue au téléphone avec Ginette Caza à CKSB. Ce n'est pas vraiment le métier que j'avais prévu. J'ai des amis en France qui sont complètement stars. Jeanne Mas, par exemple: avec ses costumes, ses trucs, ses personnages. Moi, je ne suis pas un chanteur à temps plein.»

L'auteur d'**Ils s'aiment** va même un pas plus loin en ajoutant: «Si tout va bien (*après Vue sur la mer*), je ne ferai plus d'autres disques. Mon but ultime est de devenir compositeur pour les autres. On m'a déjà demandé des chansons en France et au Canada, Ginette Reno entre autres. C'est ça que j'aime faire. Ça m'enlève la pression de me produire sur scène».



Daniel Lavoie est-il sérieux, ou est-il en train de nourrir sa réputation «d'anti-star»?

Il vient de terminer un deuxième disque en anglais comprenant des chansons de **Vue sur la mer** et de **Tension Attention**. Ce disque, qui sortira en janvier 1987, n'a pas été produit, selon lui, pour percer sur le marché américain. Mais surtout pour faire connaître l'artiste comme compositeur anglais. *(Il faut croire qu'il est sérieux!)*

«Percer aux États-Unis, ça me fait un peu peur, dit-il. J'aime prendre mes vacances là-bas. Je vais dans le désert, où tu n'as pas envie de te faire déranger».

Chose certaine, Daniel Lavoie souhaiterait le genre de carrière où la vente de disque ne dépend pas directement des longues tournées. Seuls quelques musiciens préviligiés, dont Donald Fagan et Walter Becker de Steely Dan, ont réussi ce coup rare.

Il est plus que probable que notre crooner préféré soit obligé de «quitter son île» régulièrement pendant quelques années encore.

Daniel TOUGAS

Des verges et des verges de Fortrel!

Daniel TOUGAS

The Revival. Cette première pièce de la Manitobaine Sandra Birdsell n'a pas le charme et l'humour de «Primrose School District #109», qu'on a pu voir au Prairie Theatre Exchange au mois d'octobre.

Mais l'auteure brosse tout de même un tableau marquant des solitudes qui peuvent coexister au sein d'une même famille.

L'histoire, qui se passe dans un petit village dans le sud du Manitoba, tourne autour de Mika (*jouée par Sherry Bie*). Mika, c'est une mère de famille qui voit sa vie et sa foi bouleversée lorsqu'un ancien béguin, un chanteur dans un groupe religieux itinérant, revient la voir dans son hameau.

Au sein de cette crise familiale, un contraste intéressant s'établit entre les réactions de Mika, la femme mennonite, et celles de son mari métis, Maurice.

Bien que la pièce sombre parfois dans le mélodrame, les interprétations demeurent fortes et les personnages crédibles.

(Au Prairie Theatre Exchange jusqu'au 7 décembre).

La Tougâterie: *Quelle est la plus ancienne troupe de théâtre (francophone ou anglophone) au Canada? Et, puisqu'on y est, quelle est la troupe de ballet la plus ancienne au Canada?*

La troupe de théâtre: Le Cercle Molière. (Fondé en 1925)
La troupe de ballet: Le Ballet royal de Winnipeg. (Fondé en 1939).

◆

«Lorsque le Cercle Molière a monté «Je m'en vais à Régina» en 1975, c'était la première fois qu'on voyait nos gens sur la scène.»

«Le sujet, en plus, c'était l'assimilation. Ça a soulevé une petite controverse dans la communauté» souligne le metteur en scène Claude Dorge.

C'est cette même pièce de **Roger Auger** que le Cercle Molière présentera au public manitobain, du 5 au 13 décembre, à la salle Pauline-Boutal du CCFM.

Claude Dorge, ne plaisante pas lorsqu'il parle de la controverse qu'avait suscité «Je m'en vais à Régina» en 75. Le Cercle Molière a toute une chemise pleine de coupures de journaux: des articles dans le Free Press, des lettres et des éditoriaux dans **La Liberté.**

«Si Roger Auger écrivait cette pièce aujourd'hui, ça serait différent. La situation au Manitoba n'est vraiment plus la même. En quelque sorte, Roger Auger annonçait, à sa façon, la fin du fait français au Manitoba. Si on la monte 11 ans plus tard, c'est la preuve qu'on est encore là!»

Claude Dorge avait songé pendant quelques temps de mettre le texte à jour. Mais après réflexion, il a décidé de monter la pièce telle quelle.

«Ça peut être fascinant de voir cette époque (*quand même assez récente*) recréée sur la scène. Les gens vont voir les costumes et ils se diront: c'est pas possible qu'on s'habillait de même! Des verges et des verges de fortrel!»

Le Cercle Molière s'est donné de la peine pour reconstituer l'époque dans tous ses détails. Vous avez peut-être vu l'annonce qui paraît dans La Liberté depuis quelques semaines: «Le Cercle Molière est à la recherche des effets suivants: un sac de **la Librairie Landry** portant le logo et un sac d'Eaton des années 70.»

Eh oui, Claude Dorge promet que ça sera du vrai Roller Derby que les spectateurs entendront à la télévision du 5 décembre au 13 décembre!

Par ailleurs, le Cercle Molière a annoncé récemment lors de sa réunion annuelle que le déficit encouru dans les saisons passées a été comblé. La troupe francophone se joint alors aux nombreux groupes artistiques de Winnipeg (*dont le Manitoba Theatre Centre, l'Orchestre symphonique et le Prairie Theatre Exchange*) qui fonctionnent actuellement dans le noir. Cette situation des arts au Manitoba est quasi unique au Canada.

◆

La semaine dernière, vous avez pu lire dans cette chronique un article sur le nouveau départ musical de la chanteuse franco-manitobaine, Pierrette LaRoche.

Veuillez noter que son nom s'écrit bien LaRoche et non pas Laroche comme on le voyait écrit dans le texte.

Et pendant que Pierrette LaRoche nous annonçait la dissolution du groupe «Night Work», l'annonceur radio-canadien **Pierre Guérin** faisait du Night Work d'un autre genre. Vous avez peut-être vu l'animateur de **«L'autoroute électronique»** dans une annonce commerciale pour le disque «The Power of Love», une compilation à la K-Tel (qué-taine) de chansons du top 40.

Apparemment, l'annonce est beaucoup passée à l'automne pendant les parties de baseball et aussi pendant le «Late Night» de **David Letterman.** «J'ai travaillé avec les meilleurs!» a lancé l'annonceur. En riant.

La télévision, comme le journalisme, mène à tout!

photo: Hubert Pantel

Sherry Bie (Mika) et Lee J. Campbell (Maurice) dans The Revival.



Claude Dorge: «Je ne crois pas que la pièce avait été travaillée comme une comédie en 1975. Moi, je la traite comme une pièce comique qui devient progressivement sérieuse. On a voulu aussi que les rôles des parents soient joués par les mêmes comédiens. Laurette Rouillard n'a pas pu recréer le rôle de la mère, mais Ronald Séguin jouera le rôle du père.»

La Liberté, le journal de l'année de l'Association de la presse francophone hors Québec.

LE CALENDRIER PROVINCIAL

DECEMBRE

Winnipeg: "28 up", au Cinéma 3, à 20h, du 28 novembre au 4 décembre.

Winnipeg: "Dreamchild" et "Legal Eagles", au Cinéma 3. Dreamchild à 19h30, Legal Eagles à 21h15, du 5 décembre au 11 décembre.

Saint-Boniface: Kelley Fry, au Foyer du Centre culturel franco-manitobain, du 3 au 6 décembre.

Winnipeg: Le Prairie Theatre Exchange présente «The Revival» de Sandra Birdsell, à 20h, jusqu'au 7 décembre.

Winnipeg: le Manitoba Theatre Centre (Mainstage) présente «A Christmas Carol» de Charles Dickens, à 20h, jusqu'au 20 décembre.

Winnipeg: «The Persuasive Image: Contemporary Posters from the People's Republic of China», à la galerie 1.1.1.

Vendredi 28

Ste-Anne: Soirée d'humour et de musique avec Vincent Dureault et Gérard Jean, au Centre culturel coopératif de Ste-Anne.

Winnipeg: «Bix: Ain't None of Them Play Like Him Yet», un film de Brigitte Berman, à 20h, au Cinéma Main.

Saint-Boniface: Marc Fredette et ensemble, au Foyer du Centre culturel franco-manitobain.

Samedi 29

Winnipeg: «Bix: Ain't None of Them Play Like Him Yet», un film de Brigitte Berman, à 20h, au Cinéma Main.

Winnipeg: l'Orchestre symphonique de Winnipeg présente «Seagram Pops #3», à la salle du centenaire, à 20h.

Saint-Boniface: Marc Fredette et ensemble, au Foyer du Centre culturel franco-manitobain.

Saint-Boniface: Jazz de Ken Gold, au Foyer du Centre culturel franco-manitobain, de 15h à 18h.

Saint-Léon: Soirée de saynètes, de chansons et de musique, genre vin-fromage, organisée par le comité culturel de Saint-Léon au profit du projet "Livre historique des écoles de Saint-Léon", au Centre récréatif, à 20h.

Saint-Joseph: Partie de cartes organisée à l'occasion de la Sainte-Catherine à la salle Saint-Martin à 20h. (Marie Sarrasin: 737-2355).

Saint-Boniface: Assemblée annuelle du Conseil jeunesse provincial, à 9h, à l'école du Précieux-Sang.

Ste-Anne: Soirée d'humour et de musique avec Vincent Dureault et Gérard Jean, au Centre culturel coopératif de Ste-Anne.

Dimanche 30

Laurier: Bazar organisé par le club d'âge d'or Nouveaux Horizons de 14h à 16h dans leur nouveau centre.

Saint-Boniface: "Soirée du bon vieux temps", au Foyer du Centre culturel franco-manitobain, à 19h.

Winnipeg: l'Orchestre symphonique de Winnipeg présente «Family Pops #3», à la salle du centenaire, à 14h.

Lundi 1er

Saint-Jean-Baptiste: Assemblée annuelle de la Caisse populaire à 20h à la salle du centenaire.

Mardi 2

Saint-Boniface: La Muse gueule présente «La soirée du bon jeune temps», au foyer du Centre culturel franco-manitobain.

Mercredi 3

Sainte-Anne-des-Chênes: Assemblée annuelle de la Caisse populaire à 20h au centre culturel.

Saint-Boniface: Vernissage de l'exposition de Marcel Debreuil, à 20h, au Centre culturel franco-manitobain, jusqu'au 3 janvier.

Winnipeg: Le Théâtre Warehouse présente «We Can't Pay. We Won't Pay», de Dario Fo, à 20h, jusqu'au 20 décembre.

Vendredi 5

Winnipeg: L'Orchestre symphonique de Winnipeg présente «Musically Speaking #3, à la salle du centenaire, à 20h.

Saint-Boniface: Le Cercle Molière présente «Je m'en vas à Régina» de Roger Auger, à 20h, jusqu'au 13 décembre.

Samedi 6

Winnipeg: L'Orchestre symphonique de Winnipeg présente «Handel's Messiah», à la salle du centenaire, à 20h.

Winnipeg: «Crime Wave», un film de John Paizs, à 20h, au Cinéma Main.

Saint-Boniface: Activités de Noël pour les enfants de 6 à 14 ans au sous-sol de la bibliothèque municipale de Saint-Boniface, à 10h30 — décoration de l'arbre de Noël, à 15h — une heure de bricolage. (Les inscriptions sont limitées).

Dimanche 7

Saint-Boniface: La chorale des Intrépides présente un concert de chansons de Noël, à la Cathédrale de Saint-Boniface, à 20h.

Holland: Le 5e gala de Noël de la Tiger Hills Arts Association, exposition à 16h30, souper à 17h30 et vente aux enchères en soirée, billets à l'avance seulement. (L'Association Tiger Hills: 526-2063 ou 526-2701).

Winnipeg: Repas à la fortune du pot (pot luck) organisé par le comité culturel de Winnipeg, à 16h30, à la salle Geurtin, 600, av. Bannatyne, entrée rue Furby. (774-5863).

Ste-Anne: Défilé de modes, au Centre culturel coopératif de Ste-Anne.

Mardi 9

Lorette: Messe à 18h suivie d'un souper pot luck à la salle paroissiale pour les membres de la Ligue féminine catholique et leurs conjoints.



Une brillante idée de cadeau



LA LIBERTÉ 50¢

Volume 73 No 34 Saint-Boniface du 28 novembre au 4 décembre 1986

Desjardins

ASSURANCES AUTOPAK D'ESCHAMBAULT Tél.: 237-4816

l'événement

La SFM garantit l'argent pour les États Généraux

C'est la SFM qui effectuera les démarches nécessaires pour trouver l'argent pour la tenue des États Généraux de la francophonie. La décision a été prise par la Société mardi 25 novembre.

Bernard BOCQUEL

Enquête

Richard Simoens, porte-parole du Comité des États Généraux

Une guerre en terre bonifacienne? (Voir page 19)

Le Foyer Valade ouvert à la mi-88

Première pelletée de terre le 25 novembre sur le terrain où sera construit le nouveau Foyer Valade (anciennement Foyer Saint-Boniface) à côté du Centre Saint-Amant sur la River Road.

Les travaux de terrassement devraient commencer avant Noël et le nouveau centre de soins prolongés pourra accueillir ses 120 pensionnaires dans un an et demi environ.

On reconnait sur la photo le maire de Winnipeg, William Norrie, le ministre de la Santé, Laurent Desjardins et Sr Jacqueline St-Yves, supérieure provinciale des Soeurs Grises du Manitoba.

Vous cherchez un cadeau de Noël qu'on n'oublie pas?

Arrêtez de vous casser la tête!

La Liberté vous offre la solution en page 11

En éditorial:
- *Lucien CHAPUT fustige la SFM (p. 3)*
- *Bernard BOCQUEL tance Howard Pawley (p. 2)*

La FRENCH connection
La série continue en 7

Méfiez-vous de certains jouets de Noël (Voir page 6)

Vous avez un tas de belles choses en commun avec vos parents, vos amis, vos voisins.

Pour en avoir encore plus, offrez-leur pour Noël le cadeau idéal

LA LIBERTÉ

Car ils penseront à vous chaque vendredi!

Pour rappeler votre bon souvenir (*et alimenter les conversations!*) chaque semaine, il suffit tout simplement de remplir le coupon ci-dessous.

Je ....
nom prénom

résidant ....
adresse

désire abonner:

____
nom prénom
____
ville rue code postal

Ci-joint un chèque (ou un mandat-poste) de **21$** au nom de:
La Liberté, C.P. 190, St-Boniface R2H 3B4

ATTENTION!

Pour 3$ de plus, nous envoyons une lettre à la personne pour lui laisser savoir à qui elle doit son cadeau!

Bien sûr, si vous tenez à faire plaisir à plus d'une personne, voici un deuxième coupon. Les règles du jeu établies ci-dessus restent le mêmes.

____
nom prénom
____
ville rue code postal

La Liberté, le journal de l'année de l'APFHQ

LE PAIEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

756 000 familles en bénéficieront en novembre

Le gouvernement du Canada fera parvenir automatiquement aux parents qui bénéficient d'un crédit d'impôt pour enfants un paiement anticipé dès le mois de novembre de cette année.

NOVEMBRE

DIM. LUNDI MARDI

2 3 4 5
9 10 11 12
16 17 18 19
24 25 26 27

Chèque à recevoir du Fédéral

Ce paiement anticipé a pour but de venir en aide aux familles à revenu modeste afin qu'elles renoncent aux services des escompteurs d'impôt pour obtenir leurs chèques de crédit d'impôt.

Ainsi, les parents

- DONT LE REVENU FAMILIAL EN 1985 ÉTAIT INFÉRIEUR À 15 000 $
- QUI ONT UN OU PLUSIEURS ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 18 ANS AU 31 DÉCEMBRE 1986
- QUI ONT REÇU UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS EN 1985

pourront recevoir, **pour chaque enfant**, un paiement anticipé du crédit d'impôt d'un montant de **300 $** correspondant, pour 1986, aux 2/3 environ du crédit maximal d'impôt de 454 $. En 1985, le crédit maximal était de 384 $ par enfant.

Pour obtenir le **solde** du crédit d'impôt pour enfants, les parents devront remplir l'annexe appropriée dans le rapport d'impôt 1986.

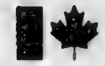
Les parents qui reçoivent des allocations familiales mais qui ne sont pas admissibles au **paiement anticipé d'impôt**, selon les critères énumérés plus haut, peuvent toutefois bénéficier du **crédit d'impôt pour enfants** en remplissant leur déclaration d'impôt 1986.

N'oubliez pas de consulter le dépliant qui accompagnera votre chèque d'allocation familiale émis à la fin de novembre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de district d'impôt le plus près de chez vous.

Le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants: quelle bonne idée!

Canada



Revenu Canada Impôt
Santé et Bien-être social Canada

Revenue Canada Taxation
Health and Welfare Canada

Et si les Royals jouaient pour la HTHL?



Jos Parent *(à droite)*. Baptiste et Lorette se valent...

Jos Parent se sent très à l'aise derrière le banc des Royals de Saint-Jean-Baptiste. L'entraîneur de l'année de la Ligue Hanover-Taché en 1985-86 a retrouvé dans le Red River Valley International le même type d'équipe qu'il dirigeait à Lorette l'an dernier.

«Les Royals, c'est le même genre d'équipe que j'avais à Lorette affirme Jos Parent. J'avais des bons jeunes joueurs à Lorette, et j'ai le même genre de joueurs à Baptiste. Le désir de jouer est vraiment là.»

Peut-on comparer le niveau de jeu entre les deux ligues? «Si les Royals jouaient dans la Ligue Hanover-Taché, on ne serait pas les derniers, lance le résidant de Morris. On serait au milieu du paquet.»

D'ailleurs, les Royals ont joué trois matchs hors concours contre des équipes de la Hanover-Taché. Le compte final: un match de gagné contre Lorette (*11 à 8*), un match nul contre Sainte-Anne (*4 à 4*) et un match perdu contre Saint-Malo (*12 à 3*).

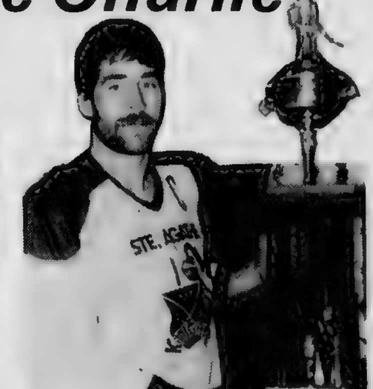
«Si Lorette et Saint-Jean jouaient dans la même ligue, les deux équipes seraient pas mal égales, poursuit Jos Parent. La seule affaire, c'est qu'à Lorette, j'avais le meilleur gardien de but de la ligue en 1985-86. Et à Baptiste, pour l'instant mon meilleur gardien de but est blessé.»

Autres différences entre les ligues? «Il va y avoir un peu plus de rivalité dans la RRVI. Tu joues les mêmes équipes plus souvent. Des fois, ça peut créer de petites rancunes. Mais ça ne devrait pas nous nuire.»

«Les jeunes ont une bonne attitude, conclut Jos Parent. Et il y a vraiment un bon following. Le monde de Baptiste est vraiment pour l'équipe senior du village. Avec les bonnes crowds, ça pourrait nous donner une couple de victoires en plus.»

Lucien CHAPUT

Les vieilles angoisses de Charlie



Charlie Edwards. Le meilleur défenseur en 85-86.

Jouera-t-il à Sainte-Agathe? Ou à Saint-Pierre-Jolys? A l'heure où La Liberté allait sous presse, Charlies Edwards était encore indécis.

Capitaine des Knights de Sainte-Agathe l'an dernier, meilleur défenseur de la RRVI en 1985-86, il n'y a pas de doute que le résidant de Niverville serait chez lui à Sainte-Agathe, qui compte déjà sur les mêmes joueurs que l'an dernier.

Mais, et il y a toujours un mais, il faut se souvenir que Charlies Edwards a déjà joué dans la Ligue Hanover-Taché. D'abord avec les Canadiens de Saint-Pierre. Et avec les Clippers de Niverville par la suite. Pour aboutir à Sainte-Agathe en 1984, après avoir joué pour les Saints de Saint-Boniface, les Bisons de l'Université du Manitoba et les Huskies de Steinbach.

Comme Niverville n'a plus d'équipe dans la Ligue Hanover-Taché, Charlie Edwards peut jouer pour Saint-Pierre-Jolys. C'est vrai qu'il est plus attrayant de jouer pour une équipe qui a une bonne chance de gagner (*Saint-Pierre*) qu'une équipe qui n'avait aucune chance de gagner (*Niverville*)!

Enfin, comme le concède Charlie Edwards, le fait qu'il y a plus d'équipes dans la Ligue Hanover-Taché rend cette ligue plus allèchante. «Dans la RRVI, explique-t-il, il se pourrait qu'on joue contre quatre équipes seulement. Tu joues tellement souvent contre les mêmes équipes que tu commences à trop connaître les joueurs. Tu ne veux pas les connaître à un point où tu veux t'asseoir avec eux et prendre un café! Une situation comme ça peut nuire à ton jeu.»

On saura très bientôt si Charlie Edwards sera un Canadien ou un Knight en 85-87. En attendant, observez de très près les gérants des deux équipes durant la fin de semaine. Si Rhéal Lemoine de Sainte-Agathe affiche un plus gros sourire qu'Henri Bérard de Saint-Pierre-Jolys, Charlie sera un Knight. Et vice versa. Evidemment!

Lucien CHAPUT

De l'action en masse!

«La saison commence trop tard, affirme Rhéal Lemoine, gérant des Knights de Sainte-Agathe. Les autres ligues ont commencé au début du mois de novembre».

Voilà ce qui explique la réunion d'urgence convoquée par l'exécutif de l'équipe championne de la RRVI en 1985-86 la semaine dernière. Lorsqu'il n'y a eu qu'une poignée de joueurs qui assistent aux pratiques, on s'inquiète.

On s'est inquiété pour rien, cette fois. Puisqu'à une semaine du début de la saison, l'équipe de Sainte-Agathe se porte dangereusement bien.

RED RIVER VALLEY INTERNATIONAL

Sauf pour John Duncan qui patine en Angleterre cette année, et l'indécis Charlies Edwards, ce sera le même team que l'an dernier, avec quelques petites modifications.

Bill Langdon (*Sainte-Agathe en 84-85, Saint-Jean-Baptiste en 85-86*) est revenu à Sainte-Agathe. Larry Skoleski, qui a assisté au camp d'entraînement des Jets, lacera ses patins à Sainte-Agathe cet hiver.

Ajoutons les recrues suivantes: Steve Lagassé de Saint-Adolphe, Russ Dickason de La Salle/Saint-Adolphe et Claude Vauriot, un gardien de but de La Salle.

Force nous est de conclure que le premier match Sainte-Agathe/Saint-Jean-Baptiste. (*Le «Battle Royal!» lance Rhéal Lemoine*) qui aura lieu à Sainte-Agathe le dimanche 7 décembre promet encore plus d'action que ceux de l'an dernier.

L.C.

HANOVER-TACHÉ

La deuxième semaine

Mercredi 19

Saint-Malo 11, La Broquerie 5

Jeudi 20

Grunthal 9, Saint-Pierre 6

Vendredi 21

Landmark 1, **Saint-Malo** 5

Samedi 22

Lorette 4, **Mitchell** 8
Sainte-Anne 13, Ile-des-Chênes 2

Dimanche 23

La Broquerie 3, **Steinbach** 7

Mardi 25

Lorette 2, **Steinbach** 4
Saint-Malo 2, **Mitchell** 3
La Broquerie 3, **Grunthal** 4
Saint-Pierre 1, **Ste-Anne** 9

Saint-Claude a embarqué

«Les meilleures équipes de chaque ligue devraient être au même niveau, suggère Wayne Bower, président de la Ligue South Central Intermediate. (*)

La Ligue South Central Intermediate? Eh oui, la Pembina Hills Intermediate et la Central Plains Intermediate se sont mariées. Et les deux ont changé leur nom.

SOUTH CENTRAL INTERMEDIATE

Neuf équipes disputeront 24 matchs durant la saison. Les premiers matchs ont commencé le 14 novembre. Dès la semaine prochaine, La Liberté vous informera en détail sur le hockey dans La Montagne.

Les neuf équipes sont: Gladstone, Somerset, Bruxelles, MacGregor, Saint-Claude, Holland, Oakville, Mariapolis et Notre-Dame-de-Lourdes.

(*) L'exécutif est formé de: Wayne Bower de Mariapolis (président), Larry Michaels de Holland (vice-président), Reid Kelner de Swan Lake (secrétaire-trésorier), Léo Delaquis de Somerset (statisticien) et Harry Nichol de Bagot (arbitre en chef).

VITE LU, VITE SU

La Broquerie — **La Chambre de commerce de La Broquerie lance son concours annuel de décoration des maisons.**

Plusieurs juges circuleront dans le village à la veille de Noël et récompenseront les particuliers qui auront égayé les abords de leur demeure avec imagination et originalité.

Comme pour le concours d'embellissement durant l'été, les gagnants recevront 50$ et une plaque de félicitation pour le premier prix, une plaque pour le second prix.

Voilà comment éliminer la violence

On voulait de l'ordre. On est en route vers le désordre. Voilà où en sont arrivées les bonnes intentions de la Ligue Nationale à l'égard de la violence. John Ziegler et la gang, réveillez-vous! Votre plan d'action fait fausse route.

Le plan d'action de l'administration de la LNH avait un objectif noble. Il fallait éliminer les bagarres et les 'goons'. Et il fallait sévir pour les bâtons élevés. En parties hors-concours, on a mis à l'épreuve de nouveaux règlements. Ils ont été adoptés pour la saison régulière.



André BRIN

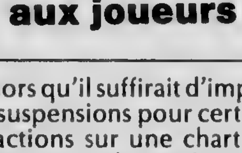
VOL 86-87

En réalité, il n'y a qu'un nouveau règlement. L'instigateur d'une bagarre recevra une punition mineure de plus. Mais l'administration demandait en plus aux arbitres de sévir plus souvent pour le bâton élevé. Parlez-moi de confiance! On demande aux arbitres de ne plus laisser passer des punitions. Autant dire que l'an dernier, les arbitres ne se servaient pas toujours du règlement!

En tout cas, ce qui est évident tôt dans la saison, c'est que le plan d'action ne fonctionne pas. Les arbitres se protègent avec les punitions aux instigateurs. Les deux batailleurs finissent pas avoir sept minutes dans le cachot. Mais il y a autant de batailles qu'auparavant.

Jusqu'à présent, les incidents de bâtons élevés ne sont pas trop fréquents. Mais attendez un peu. Ça ne va pas tarder. Les arbitres ont retrouvé leur forme de l'an dernier et avalent leur sifflet, sauf dans les cas les plus évidents.

Ce qu'il faut dans tout ce désordre, c'est une main ferme. Et John Siegler n'est pas celui qui aidera à rectifier la situation. Pour le moment, l'administration a peur de prendre ses responsabilités.



Faire peur aux joueurs

Alors qu'il suffirait d'imposer des suspensions pour certaines infractions sur une charte! La Ligue Nationale rendrait alors la tâche bien plus facile aux arbitres. Car se sont les suspensions qui font peur aux joueurs.

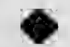
Par exemple, aussitôt qu'un joueur recevrait une punition de cinq minutes, il serait expulsé du match. Si c'est une punition pour action dangereuse, il serait suspendu pour le prochain match aussi.

Ensuite, les suspensions dépendraient de ses actions passées. Si un joueur recevait des suspensions équivalent, par exemple, à dix matchs, sa prochaine majeure lui vaudrait cinq matchs de suspension.

Une équipe qui participe à une bagarre générale devrait perdre deux points au classement. L'équipe qui quitte le banc en premier devrait perdre un autre point. Les équipes ne comprendront jamais avec des amendes. Des points au classement, ça fait mal!

La Ligue Nationale veut bannir du jeu ces fameux 'goons'. Pas de problème. Réduisez le nombre de joueurs qu'une équipe peut garder. Plus de place pour les Nilans, les McRaes, les Hunters du circuit.

Tout ce qu'il faut, c'est un peu de bonne volonté. Moi, je suis convaincu que la Ligue Nationale ne veut pas se compermettre. La violence, ce n'est pas essentiel au hockey.



5 sur 5: *Si on vérifie les statistiques, ce sont les* **Canadiens de Montréal** *(Champions de la Coupe Stanley) qui obtiennent en moyenne le plus de punitions par match. En voilà toute une tradition.*

L'arbitre aurait-il dû dû intervenir?

Les équipes à l'autre bout sont les équipes au sommet du circuit. Soit: **Pittsburg, Winnipeg** et **Edmonton.**

Quelques noms qui sont souvent dans les discussions de transactions entre gérants: **Tom Barasso** *(Buffalo)*, **James Patrick** *(Rangers)*, **Bob Froese** *(Philadelphie)*, **Curt Fraser** *(Chicago)*, **Bob Carpenter** *(Washington)*, **Mike Kruskelnyski** *(Edmonton)* et **Michel Goulet** *(Québec). De grosses transactions s'annoncent.*

La dernière fois que j'ai vérifié, c'était **Brian Mullen** *qui avait le plus grand nombre de tirs au filet: 61. Si les poteaux comptaient comme des tirs, il serait rendu à 100.*

Il y a quelques mois, tous les dépisteurs disaient que **Pierre Turgeon**, *le petit frère de Sylvain, serait le premier joueur choisi au repêchage amateur de l'an prochain. Maintenant, il ne fait plus l'unanimité. L'ailier* **Brendan Shanahan** *des Knights de London est le premier sur plusieurs listes.*

VITE LU VITE SU

Province — Les chiffres publiés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) indiquent que les mises en chantier du troisième trimestre pour toutes les régions du Manitoba s'élèvent à 2 478 unités.

Ceci représente une hausse de 22,7 pour cent par rapport au même trimestre l'an dernier. Ce résultat représente le plus haut taux de mises en chantier trimestriel depuis le second trimestre de 1978.

Au cours du troisième trimestre, l'activité domiciliaire a atteint un taux annuel désaisonnalisé de 9 000 logements. Pour le sixième trimestre consécutif, le taux des mises en chantier du Manitoba a dépassé le taux annuel désaissonnalisé de 6 000 logements.

Vigueur

Au Canada, les mises en chantier du troisième trimestre ont atteint un taux désaisonnalisé de 219 000 logements comparativement à 199 000 au deuxième trimestre.

Depuis janvier 1986, la hausse des mises en chantier au Manitoba a atteint 28,6 pour cent pour un total de 6 106 unités. La SCHL a révisé une fois de plus ses prévisions pour les mises en chantier de 1986 en raison de la vigueur de la construction domiciliaire. On s'attend maintenant à ce que les mises en chantier pour 1986 se situent à près de 8 000 unités.



Nécrologies

Olive Fillion (née Dumontier)

Après un séjour de trois mois à l'hôpital de Morris, Mme Olive Fillion rendit paisiblement son âme à Dieu, le 9 novembre 1986, à l'âge de 82 ans

Elle laisse dans le deuil son époux Antoine, sept garçons et une fille; Roland et Cécile, Antonin et Florence, tous de St-Jean-Baptiste; Roger de Saint-Boniface; Roméo et Annette de Técumseh en Ontario: Donat et Shirley de Belle River en Ontario; Paul-Emile et Monique de Maidstone en Ontario; Rose-Alice et son époux Roger Malo de Windsor en Ontario; Olivier et Laurette de Saint-Norbert, 30 petits-enfants et 26 arrière-petits-enfants, deux soeurs, Marianne Adam de Técumseh en Ontario, Pauline Parent (Jean-Louis) de Saint-Boniface, un frère Antonio Dumontier (Marie-Louise) de Emeryville en Ontario. Elle fut précédée par une soeur Yvonne L'Heureux en 1986.

La messe de la Résurrection fut célébrée le jeudi 13 novembre en l'église de St-Jean-Baptiste par le curé de la paroisse, le R.P. Gérard Lévesque assisté du R.P. Louis Morin, curé de Saint-Joseph. Les petits-enfants de la défunte rendirent un dernier hommage à leur grand'mère bien-aimée en assumant les fonctions de servants et servantes à l'autel, de lectrices et de porteurs. Mme Irène Bruneau, Antoinette Marion et Annette Sabourin firent la quête.

L'inhumation se fit au cimetière paroissiale sous la directioin de la maison funéraire Wiebe de Morris.

Sincères remerciements aux pères Lévesque et Morin, à Soeur Agathe Dorge, organiste, à la chorale, aux parents et amis qui sont venus en très grand nombre témoigner leur affection pour la défunte et leur sympathie à la famille éprouvée.

Merci au personnel des hôpitaux et aux médecins pour les bons soins donnés à notre chère disparue.

Merci à la Ligue des femmes catholiques ainsi qu'aux dames de la paroisse pour la préparation du succulent goûter après les funérailles.

Merci à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont offert leur aide et soutien lors du décès de Mme Olive Fillion.

AVIS AUX CRÉANCIERS
EN CE QUI CONCERNE la succession de feue ALEXANDRINE GRÉGOIRE, du village de Saint-Jean-Baptiste, au Manitoba, décédée.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées au casier postal 175, Saint-Jean-Baptiste, Manitoba, le ou avant le 22 décembre 1986.

Daté à Saint-Jean-Bapiste au Manitoba en ce 19e jour du mois de novembre 1986.

LAURENT GRÉGOIRE
et CÉLIMA BRUNEAU
exécuteurs

AVIS AUX CRÉANCIERS
EN CE QUI CONCERNE la succession de feue MARIE FRANÇOISE EUGÉNIE ALLEC, du village de St-Claude, au Manitoba, veuve, décédée.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, au 200-170, rue Marion, Winnipeg (Manitoba) R2H 0T4, le ou avant le 2 janvier 1987.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 24e jour du mois de novembre 1986.

MARCOUX BÉTOURNAY
LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession.

AVIS AUX CRÉANCIERS
EN CE QUI CONCERNE la succession de feue ANDRÉE ALIX GALLIOT, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, institutrice à la retraite.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, au 201-185, boul. Provencher, Winnipeg (Manitoba) R2H 3B4, le ou avant le 8e jour de janvier 1987.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 20e jour de novembre 1986.

TEFFAINE, TEILLET
& BENNETT
Procureurs de la succession.

Jean-Marie Boulet

Paisiblement à sa résidence s'est éteint Jean-Marie, âgé de 50 ans. Il est né à Dunrea le 2 décembre 1936. Il laisse dans le deuil ses deux enfants: Roger et Thérèse, son père Albert, cinq soeurs et deux frères.

Il fut précédé par sa mère le 16 juillet 1966.

La messe de la Résurrection a eu lieu le 12 novembre en l'église du Précieux-Sang. Le célébrant fut le père Aurèle Lemoine.

Remerciements

La famille remercie sincèrement les parents et amis pour leurs marques de sympathie, offrandes de messes, cartes et assistance aux funérailles.

Albert Boulet et famille



Yvonne Armande Gagné (née Sabourin)

Le mercredi 19 novembre 1986 à l'hôpital de Saint-Boniface est décédée à l'âge de 79 ans, Yvonne Gagné épouse bien-aimée de feu Joseph Pierre de Saint-Georges.

Son époux l'a précédé le 20 janvier 1975, son fils Marcel le 27 janvier 1975, une petite-fille Guylaine le 17 novembre 1973, deux frères, Ovide et Hildège et une soeur, Eva.

Outre sa compagne Victoria Charney, elle laisse dans le deuil trois fils, Roger et Hélène de Saint-Norbert, l'abbé Paul, curé de la paroisse de l'Enfant-Jésus, Richer, Antoine et Patricia de Saint-Boniface, trois filles et leurs époux, Lorraine et Joseph Guétré de Ardrossan, Alberta, Diane et Fred Anderson de Pine Falls, Evelyne et Denis Gautron de Saint-Boniface et sa bru Monique (Mme Max Armstrong) de Winnipeg, vingt-huit petits-enfants, sept arrière-petits-enfants, une soeur, Annette Glenn de Winnipeg, deux belles-soeurs, Olive Sabourin de Winnipeg et Germaine Sabourin de Saint-Pierre, un beau-frère, Joseph Robidoux de Phoenix.

Son amour pour la musique laisse de doux souvenirs pour sa famille et de nombreux enfants.

Les prières ont été récitées à 20h le vendredi 21 novembre au Salon mortuaire Desjardins, 357 Des Meurons. Le service a été concélébré le samedi 22 novembre à 10h30 en l'église Saint-Georges avec Son Exc. Mgr Antoine Hacault Archévêque de Saint-Boniface présidant à la célébration et assisté par l'abbé Jean-Paul Gagné, le Père Hilaire Gagné, o.m.i., l'abbé Pierre Gagné, l'abbé Albert Fréchette et l'abbé Réjean Bélanger. Visionnement à compter de 10h. L'inhumation a suivi au cimetière paroissiale.

Les porteurs furent ses six petits-fils, Gilbert Gagné, André Gagné, Robert Guétré, Michel Gagné, Joël Gagné et Jean-Paul Gagné.

Pour les amis qui le désirent un don à une charité de leur choix serait apprécié de la part de la famille.
La famille désire remercier le personnel de l'hôpital Pine Falls et de l'hôpital Saint-Boniface Salle 4A pour leurs tendresses et leurs soins.

La direction des funérailles de Yvonne Gagné a été confiée au Salon mortuaire Desjardins, 233-4949.

«Vivez tout simplement, afin que d'autres puissent tout simplement vivre.»

(Mère Téresa)



À la mémoire de Soeur Lise Turcotte, s.g.m.

Soeur Lise Turcotte est décédée à l'âge de 43 ans, à la suite d'un tragique accident d'avion survenu le 12 novembre à Rankin Inlet, T.N.-O. Quatre autres personnes ont péri dans ce même accident.

Soeur Lise est native de Iroquois Falls en Ontario. Elle demeura à Rolphton, puis à North Bay en Ontario, jusqu'en 1960, alors qu'elle entra chez les soeurs grises à Saint-Boniface: elle prononça ses voeux de religion en 1963.

Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil sa chère maman, Madame Gertrude Turcotte de North Bay, un frère Luc et sa femme Arlie de Sault Ste-Marie en Ontario; deux soeurs, Jocelyne Kaufman et son mari Barry de Sudbury en Ontario; Carole Hodge et son mari Vicars de London en Ontario; une tante soeur grise, Sr M.J. Turcotte de Lexington, Ma., ainsi que cinq neveux et nièces. Son père monsieur Rolland Turcotte l'a précédée en 1983. Soeur Lise sera regrettée par ses compagnes soeurs grises et par de nombreux amis et amies plus particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest où elle a consacré quatorze ans de sa vie religieuse.

Après avoir obtenu son baccalauréat des arts de l'Université de Montréal et un certificat permanent du département d'éducation de la province de l'Alberta, soeur Lise exerça sa profesion d'enseignante au niveau élémentaire de l'école de Chesterfield Inlet, T.N.-O.

Après quatre années d'enseignement, Monseigneur Omer Robidoux lui demandait de se joindre à une équipe dont le but était d'établir un programme de catéchèse adapté aux Inuits et de trouver les moyens d'impliquer les parents dans l'enseignement de la religion à leurs enfants.

Afin de se préparer à ce nouvel apostolat, soeur Lise suivit un cours de bible et de catéchèse à London en Ontario, et plus récemment obtint une Maîtrise en Missiologie de l'Université Saint-Paul à Ottawa.

Elle visitait les missions du diocèse de Churchill — Baie d'Hudson afin d'évaluer les besoins et de trouver les meilleurs moyens d'y répondre. Elle travailla avec assiduité à l'élaboration d'un programme catéchétique adapté aux Inuits. A travers la formation continue des professeurs, elle appronfondit sa vocation de chrétienne et son rôle de femme dans l'Église d'aujourd'hui.

Un profond respect de la culture du peuple Inuit et sa capacité d'adaptation à leur rythme ont caractérisé cette missionnaire soeur grise. Elle entretenait des relations étroites avec les personnes de son milieu et savait apprécier le support que lui apportaient ses compagnes soeurs grises ainsi que sa famille qu'elle aimait beaucoup.

Sa vie missionnaire comportait de grands défis dont les risques des nombreux voyages et des longues distances qu'elle devait parcourir par voies aériennes. Elle est morte comme elle a vécu!

La messe de la Résurrection en mémoire de soeur Lise, de Monseigneur Robidoux et du Père Théophile Didier, o.m.i., fut présidée par Monseigneur Peter Sutton, archevêque de Keewatin-Le Pas, en la Cathédrale de Saint-Boniface, le mercredi 19 novembre, à 19h30.

Une célébration eucharistique pour la famille, les soeurs grises et amis eut également lieu à la Maison Provinciale des soeurs grises, au 151, rue Despins, le jeudi 20 novembre à 9h, suivie de l'inhumation au cimetière de la rue Archibald.

Les membres de la famille Turcotte et la Congrégation des soeurs grises désirent exprimer leur plus vive reconnaissance à l'équipe pastorale de la paroisse Cathédrale pour la très belle célébration religieuse, à Monseigneur Peter Sutton, archevêque — Keewatin-Le Pas ainsi qu'à Monseigneur Antoine Hacault, archevêque — Saint-Boniface, qui ont présidé aux célébrations eucharistiques du 19 et 20 novembre, ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont pris part ou assisté aux funérailles. Remerciements sincères sont aussi adressés à toutes les personnes qui ont envoyé des témoignages de sympathies, de messes et de prières aux intentions de la défunte. Toutes ces marques d'affection ont vivement touché la famille et les soeurs grises.

La direction des funérailles était confiée au salon mortuaire Desjardins.

Les aînés, leur bazar et leur nouveau centre

Pour la première fois, dimanche 30 novembre, c'est dans leur tout nouveau centre inauguré voici un mois presque jour pour jour *(le 29 octobre)*, que les aînés de Laurier vont organiser leur bazar annuel.

«Le bazar rapporte chaque année à peu près 1 000$», confie Adèle Péloquin, secrétaire du club des Nouveaux-Horizons Inc. de Laurier. Une somme bien sûr insuffisante en regard des dépenses engagées pour la construction d'un nouveau centre de 40' par 60' situé au coeur du village.

LAURIER

Mais de toute façon, le club n'a pas vraiment de problèmes financiers puisque la construction du bâtiment et son aménagement ont déjà été entièrement payés. Essentiellement, ce sont des subventions qui ont couvert les frais engagés à cette occasion (92 000$).

La province a ainsi versé 40 000$; le fédéral, par le biais du programme Nouveaux-Horizons, a apporté 8 000$ pour l'édifice et 10 000$ pour son ameublement, les loteries ont donné 10 000$. Le reste provient de la vente de certains matériels de l'ancien local et de la réutilisation des autres.

Le club, fondé en 1974, s'est installé à ses débuts, sous la présidence d'Eugène Clément assisté de Luce Gagnon, dans l'ancienne école élémentaire dont deux classes ont été aménagées par les nouveaux propriétaires, le club d'âge d'or. Mais avec le temps, les frais d'entretien, notamment de chauffage, se sont considérablement accrus. Ce vieil édifice a donc été démoli en février 84, après avoir servi pendant une dizaine d'année de lieu de rencontre et de divertissement aux aînés de Laurier.

Aujourd'hui, les 66 membres du club disposent d'un local mieux adapté, comprenant une cuisine, des facilités de rangement, deux tables de billard, un jeu de palet, un *carpet bowling* et une machine à bingo toute neuve.

Le comité du club des Nouveaux-Horizons est présidé par Rose-Anna Verley, aidée de Jacques Péloquin (*vice-président*), Alice Saquet (*trésorière*) et Adèle Péloquin (*secrétaire*).

Stéphane JARRE



Les trois aînés du Club Nouveau-Horizons, Claire Gingras, Lucien Bouchard et Marie D'Heilley, coupent le ruban lors de l'inauguration du centre des Nouveaux-Horizons.

Dans l'ensemble une bonne année

Très forte participation des sociétaires à la 49e réunion annuelle de la Caisse populaire de Saint-Joseph. 47 d'entre eux, sur 234, se sont déplacés jeudi 20 novembre.

«Le soutien de la population locale nous aide beaucoup», confie Denise Parent, directrice. C'est aussi ce qui explique la santé plutôt satisfaisante de la Caisse, selon sa gérante.

SAINT-JOSEPH

L'actif est à la hausse: +7 pour cent entre le 30 septembre 85 et le 30 septembre 86, où il est passé de 1 177 952$ à 1 264 754$. Principale explication: la Caisse a gagné 13 membres au cours de l'exercice écoulé.

Et les dépôts se sont accrus de près de 16 pour cent pour atteindre 1 226 921$. «Les gens ont plus épargné que l'année dernière», remarque Denise Parent. Ils ont aussi plus emprunté. En effet, la caisse populaire de Saint-Joseph a augmenté son volume de crédit d'environ 13 pour cent. Elle a surtout accordé des prêts pour la construction et l'agriculture.

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes à Saint-Joseph s'il n'y avait pas eu ces arriérés d'assurances à rembourser qui ont fait chuter les bénéfices.

Avant l'impôt, le surplus dégagé s'élève cette année à 1 404$, plus de 5 000$ de moins qu'en 1985. Cependant, depuis le 1er février 86, ce sont les sociétaires qui cotisent, s'ils le souhaitent, auprès d'une assurance garantissant le remboursement de leur emprunt en cas d'accident, d'invalidité, etc. et alors qu'auparavant c'était la Caisse qui assurait elle-même collectivement ses membres contre pareilles éventualités.

Parmi les projets à l'étude ou désirés, Denise Parent signale la possibilité d'agrandir le local que la Caisse loue actuellement à la Coop, l'installation inévitable dans quelques années d'un ordinateur et peut-être une augmentation de la durée du travail pour le poste à temps partiel. D'autre part, le cinquantenaire de la Caisse de Saint-Joseph sera probablement fêté en 1988.

Lors de leur assemblée, les sociétaires ont renouvelé leur conseil d'administration. Le seul nouveau membre, Guy Ayotte, remplace Gilbert Beaudry comme conseiller. Norbert Parent préside le conseil, assisté de Jeanne Bérard, vice-présidente, de Gilbert Parent, et de Roger Parent (conseillers).

Stéphane JARRE

La page de Bicolo

BONJOUR!

Quand la nuit devient très noire, une ombre se glisse sur la prairie. Au sol, une souris trotte dans l'herbe. Soudainement, une créature fonce sur le petit rongeur, qu'elle attrape dans ses puissantes serres. Ce n'est pas une histoire de sorcière que je te raconte! Mais non! Aujourd'hui, je te parle un peu de ce silencieux chasseur de nuit... le hibou.

BICOLO

Hibou est le nom général que l'on donne aux oiseaux de proie nocturnes. Il existe environ 133 espèces de hiboux, chacune ayant une face particulière. Tous les hiboux ont le front aplati; ce disque facial capte les sons un peu comme un radar.

Les plumes de ses ailes sont douces et frangées, et bordées d'un fin duvet qui ne produit aucun bruit. C'est pourquoi sa proie, ne se doutant de rien, se laisse facilement surprendre.

Colorie ce hibou à ton goût.

Poème

Je suis un oiseau nocturne
Qui vole au clair de lune
Le jour, je dors
Le soir, je sors
Je chasse toute la nuit
Afin de trouver une petite souris
Je dis «hou! hou! hou!»
Je suis un hibou.

Une vrai girouette! En un tour de tête le hibou peut voir dans toutes les directions. Les muscles de son cou sont si souples que sa tête peut décrire un cercle presque complet. Rien ne se passe dans son dos sans qu'il le sache!

Bricolage

Tu veux frabriquer un hibou? Il te faut un sac en papier brun de l'épicerie. Laisse-le plié. Le fond du sac sera la face de l'hibou. Agrafe deux coins du bas comme dans le modèle. Avec une craie de couleur, dessine des «plumes» sur le devant et le dos du sac. Fais-lui de gros yeux. Découpe-lui un bec et des aigrettes et colle-les en place. Rembourre le sac avec des morceaux de papier journal jusqu'à ce qu'il soit bien rond. Découpe un peu le bas au centre; attache chaque côté avec des élastiques pour faire les pattes. Voilà! Amuse-toi bien!

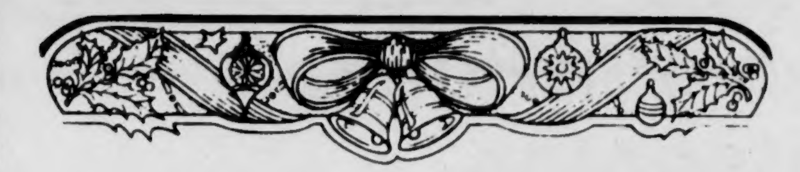
Contrairement aux yeux des autres oiseaux, ceux des hiboux sont placés de face. Ils ont une vision précise très sensible. Ils voient mieux que nous dans la noirceur.

Leur bec est fort et recourbé; son sommet est recouvert d'une cire duveteuse. D'un seul coup de bec, il peut écraser le crâne d'un rongeur.

Les hiboux sont très utiles, parce qu'ils détruisent quantité de rats, mulots et souris. Ils avalent leur proie entière, os, poils, plumes, griffes et dents compris, sans les mâcher. Ils régurgitent ces matières au bout de quelques heures, en une petite boule appelée pelote de régurgitation.

Le hibou possède des oreilles supersensibles qui sont cachées sous les plumes de sa face. Il peut chasser les yeux fermés, car il se sert de son ouïe très fine pour dépister sa proie dans le noir.

Juste avant d'attaquer, le hibou lève ses ailes, étire ses longues pattes et sort ses serres pointues. Un rongeur peut rarement s'échapper quand il a été saisi dans ces puissantes pinces.

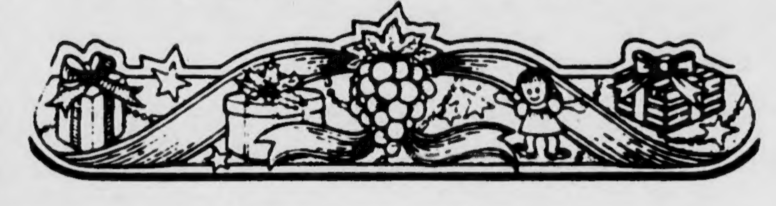


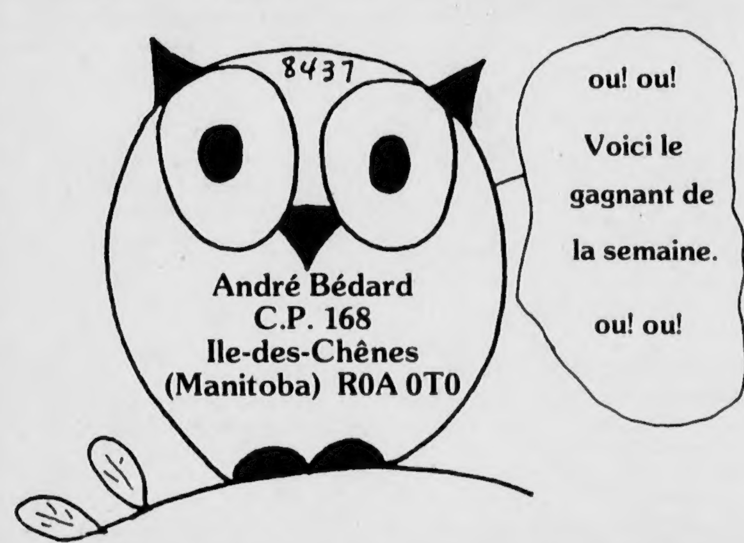
Grand concours de Noël

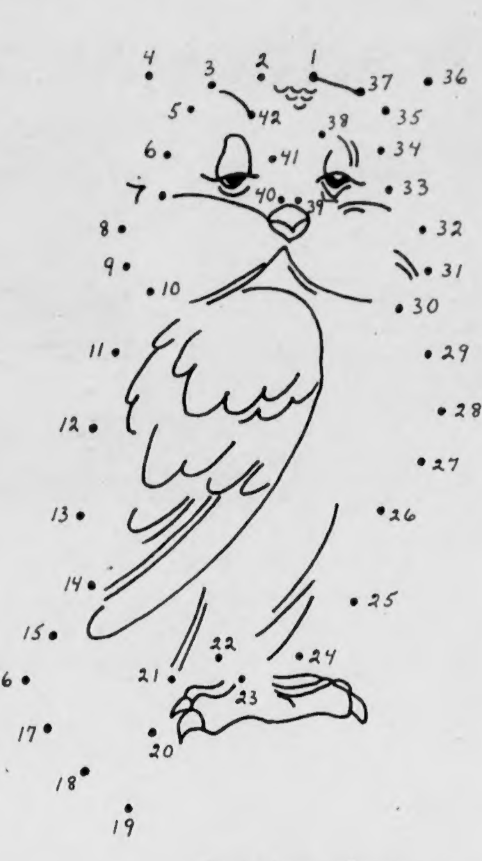
Dessine ou fabrique une belle couronne de Noël, en papier, en tissu ou autre, à ton goût. Tu la fais très jolie et tu l'envoie sans tarder à: **Bicolo**
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
(Manitoba) R0A 1V0

Plusieurs beaux prix à gagner... Radio, montre-bracelets, livres, calculatrices, jeux de toutes sortes!
Le concours se termine le 10 décembre.

N'oublie pas ton nom, adresse, âge et numéro de membre. Si tu n'es pas membre, remplis le coupon sur la page.







Suis les numéros et colorie.

Voici quelques espèces de hiboux: le grand duc, le moyen duc, le petit duc, l'effraie, le hibou des marais, le harfang, la chouette, la chevêche et la hulotte. Peux-tu en nommer d'autres?



Essaie d'en sortir.



Tu aimerais devenir membre de mon CLUB... recevoir une carte de membre... et avoir la chance de gagner un prix au tirage de chaque semaine?
C'est facile.
Découpe ce coupon, envoie-le bien rempli à:
Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
(Manitoba)
R0A 1V0

NOM: ____________________

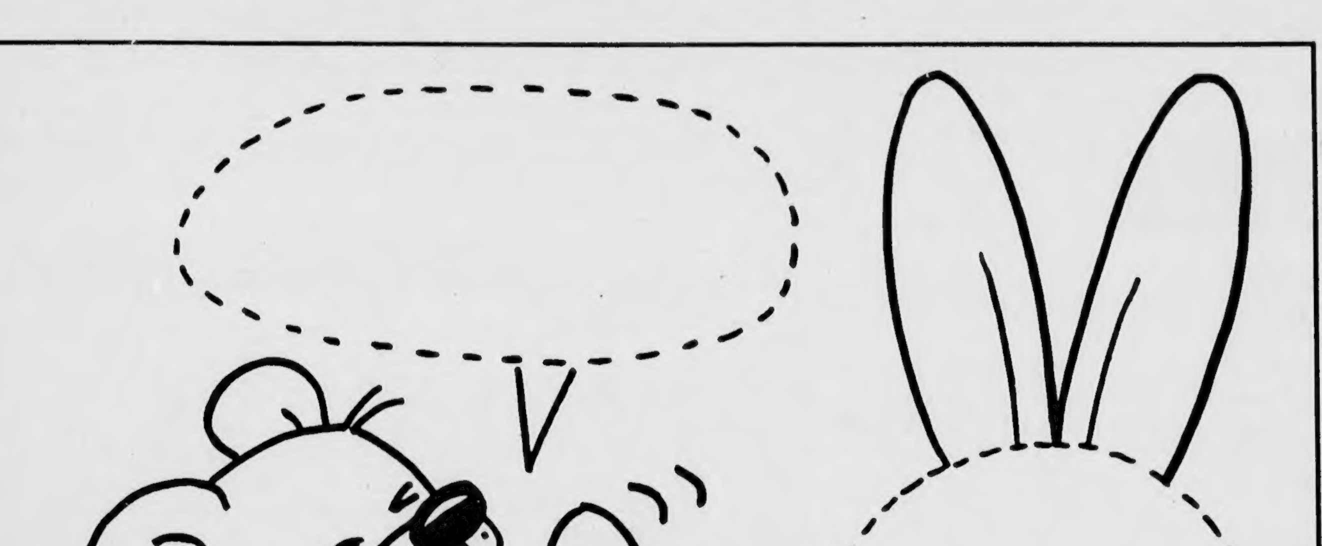
ADRESSE: ____________________

CODE POSTAL ________ ÂGE ______

POUR LES TOUT PETITS!



Ce petit ourson a la fièvre des foins.
Découpe ce qu'il dit ainsi que le visage de son ami. Colle-les au bon endroit et colorie.









Il faut éviter la perte du peu d'influence des électeurs franco-manitobains

La Société franco-manitobaine s'oppose aux changements que la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales propose pour Saint-Boniface et Lisgar. Mardi 25 son président, Réal Sabourin, a présenté des arguments justifiant la position de la SFM. En voici de larges extraits.

Nous voulons que la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour le Manitoba tienne compte de ce contexte d'un Manitoba bilingue. Aussi, dans l'esprit réparateur de la Charte canadienne des droits et libertés vis-à-vis des communautés minoritaires de langue française, la Commission doit considérer les intérêts particuliers de notre communauté.

Une collectivité en situation minoritaire, comme celle des Francophones du Manitoba, ne peut pas continuer à subir l'effritement de son territoire sans que sa langue, sa culture et ses traditions ne soient menacées. La concentration sur un territoire, qu'il soit délimité par des frontières fédérales, provinciales, ou municipales, est essentielle à notre service.

Nous voulons porter à votre attention les changements proposés aux circonscriptions **de Lisgar et de Saint-Boniface.** Ces deux comtés regroupent un nombre important de communautés francophones et les changements proposés risquent de réduire considérablement leur participation traditionnelle dans le processus électoral. De plus, ces communautés francophones seraient divisées complètement et les changements menaceraient leurs liens linguistiques et culturels. Les Francophones de ces régions se retrouveraient donc en perte du peu d'influence électorale qu'ils ont encore, noyés dans une mer d'électeurs anglophones.



L'auteur est président de la Société franco-manitobaine

Réal SABOURIN

COMMENTAIRE

La Société franco-manitobaine s'oppose donc aux modifications proposées aux frontières électorales de Lisgar et de Saint-Boniface. Ces communautés d'électeurs doivent demeurer intactes pour que soient sauvegardés leur unité et leur pouvoir politique.

Notre intervention ne se termine pas par une simple opposition aux recommandations de votre Commission. Nous tenons à vous suggérer une autre façon de rencontrer votre objectif de rendre plus équitable la représentation des électeurs dans les circonscriptions de Lisgar et Saint-Boniface.

SAINT-BONIFACE

Les frontières naturelles et historiques qui caractérisent Saint-Boniface ne peuvent être changées sans effriter l'identité de cette région riche en culture. Le territoire que vous proposez d'amalgamer à Winnipeg-Sud-Centre est l'une des régions les plus anciennes de Saint-Boniface. Les gens de cette région s'identifient beaucoup plus à la communauté de l'Est de la rivière Rouge qu'à celle de l'Ouest.

Les services essentiels tels les hôpitaux, les centres d'emplois, les paroisses, le système routier, les centres d'achat, etc., ont été développés en fonction de cette relation Nord-Sud. Ils reconnaissent les frontières naturelles et traditionnelles.

Vulnérables

Traverser une frontière naturelle comme la rivière Rouge, risque de créer un mauvais précédent. Déjà à la Ville de Winnipeg, dans le cadre de la révision de sa loi constituante,il est préconisé de traverser les frontières naturelles pour le regroupement de certains comités communautaires.

Cela est farouchement condamné par les résidants de Saint-Boniface. Il n'empêche cependant que si votre recommandation était adoptée, la Ville pourrait plus facilement justifier le démantèlement des frontières naturelles et historiques.

L'amalgamation du territoire proposée par la Commission à la circonscription fédérale avoisinante risque donc à la longue de contribuer à l'effritement de la circonscription traditionnelle de Saint-Boniface. Avec les nouveaux développement accélérés dans les banlieues du Sud-Est de Winnipeg, faudra-t-il éventuellement amalgamer Norwood au comté de Winnipeg-Sud-Centre pour régler encore une fois le problème de l'inéquité du nombre d'électeurs?

À notre avis, une fois le précédent établi, les quartiers les plus anciens de Winnipeg risquent de subir des transformations majeures au détriment et contre le souhait des résidants.

Pourquoi faut-il encore attaquer les communautés les plus anciennes pour ajuster l'équilibre électoral, surtout lorsque ces communautés sont déjà si vulnérables à l'assimilation?

Il nous semble évident que le problème que vous tentez de régler à été engendré par les développements résidentiels dans les nouvelles banlieues. Pourquoi ne pas regarder dans cette direction pour trouver une solution?

Il nous apparaît beaucoup plus logique d'effectuer des changements à l'extrême Sud de la circonscription de Saint-Boniface. Les nouveaux résidants installés à la périphérie sud de Winnipeg n'ont sans doute pas encore développé de liens profonds avec la circonscription de Saint-Boniface.

Pourquoi ne pas joindre ces nouveaux quartiers à la circonscription de Winnipeg-Sud, d'une part, et allonger la circonscription de Winnipeg-Sud-Centre vers le sud, d'autre part? Cette solution amènerait un nouvel équilibre démographique entre les comtés tout en gardant intacts les quartiers les plus traditionnels. S'il faut couper quelque part, ne serait-il pas préférable de couper de façon transversale la frontière naturelle dans un endroit où l'appartenance communautaire est encore peu valorisée?

Saint-Boniface est aussi le seul comté fédéral au Manitoba où les électeurs ont historiquement élu des députés francophones. À quelques exceptions près, seul Saint-Boniface peut encore élire un député francophone, ce qui demeure unique à l'Ouest de la rivière Outaouais. Une désintégration de la concentration francophone dans le comté de Saint-Boniface, comme il est proposé par la commission, menacerait définitivement cette tradition.

Parallèlement, les nouveaux développements à l'extrême sud de Saint-Boniface sont aussi une menace à notre présence française à Ottawa car ils réduisent considérablement le pourcentage d'électeurs francophones dans la circonscription.

Les quartiers que vous proposez de joindre au comté Winnipeg-Sud-Centre regroupent environ 1 500 francophones ou 10 pour cent de l'ensemble des électeurs. Perdront-ils leur droit d'être représentés par un député bilingue? Lorsqu'une communauté se trouve déjà en situation minoritaire, pourquoi la rendre davantage vulnérable en lui enlevant une partie importante de son territoire?

Pour conclure sur les changements proposés à Saint-Boniface, nous tenons à féliciter les membres de la Commission d'avoir sauvegarder intact le nom du comté. Saint-Boniface doit demeurer le nom de la circonscription qui regroupe la plus forte concentration de francophones dans l'Ouest canadien. Un changement de nom aurait été inacceptable pour les membres que nous représentons.

LISGAR

La Société franco-manitobaine est sérieusement préoccupée par les changements que vous proposez pour les circonscriptions rurales du Sud-Ouest et de l'Ouest du Manitoba. Ces changements favorisent les régions urbaines aux dépens des régions rurales. Ils compromettent l'équilibre traditionnel entre le nombre de députés ruraux et urbains.

L'existence de nos communautés rurales, autant anglophones que francophones est la pierre angulaire de la vitalité sociale et économique de notre province. La situation actuelle est très difficile pour le secteur agricole et il n'est certes pas opportun de réduire davantage la représentativité des agriculteurs et des éleveurs manitobains.

La Société franco-manitobaine s'oppose catégoriquement aux changements proposés pour ces régions, pour des raisons historiques, économiques, culturelles et linguistiques.

Environ 40 pour cent des Francophones du Manitoba demeurent en région rurale et la majorité oeuvre dans le domaine agricole. Nous avons toujours joui d'une concentration, fût-elle faible, dans deux circonscriptions fédérales, soit Provencher et Lisgar. Malheureusement, les changements que vous préconisez nous diviseraient encore davantage, car un grand nombre de communautés francophones seraient comprises dans le nouveau comté de Portage-Entre-les-lacs. Ces communautés n'ont aucun lien avec la région d'Entre-les-lacs.

Nous maintenons que le statu quo est la seule solution pour les circonscriptions rurales. D'une part, les électeurs ruraux garderaient le même nombre de députés qu'ils ont présentement; et, d'autre part, les communautés ne seraient pas amputées de leurs liens naturels, historiques et économiques.

En gardant le statu quo dans les comtés ruraux et en modifiant certaines frontières urbaines, le Manitoba gagnerait un siège de plus à Ottawa. C'est nettement l'option que nous préférons.

Accusations contre accusations

Les terrains vacants du vieux Saint-Boniface risquent de finir par coûter cher!



Le conseiller Guy Savoie. Pas de membres...

S'il y a deux personnes qui ne sont pas trop trop populaires parmi des gens du vieux Saint-Boniface ces derniers temps, ce sont bel et bien l'avocat Alain Hogue et le conseiller Guy Savoie.

C'est peut-être pour cela que ces deux messieurs choisissent le restaurant Red Top (*chemin St-Mary's*) lorsqu'ils prennent le petit déjeuner ensemble!

Farce à part (*jamais je crèrai; on n'obtient pas la faveur d'un élu municipal avec un bacon and eggs!*), si on se permet de souligner qu'on a vu, à plusieurs reprises, les deux casser une croûte au Red Top, c'est que trop souvent, la perception d'un événement prend plus d'importance dans un débat que sa réalité.

Prenons le tout dernier projet de développement de Tyrone Enterprises Ltd, la compagnie de Me Alain Hogue, prévu pour le terrain au nord de la voie ferrée dans le vieux Saint-Boniface.

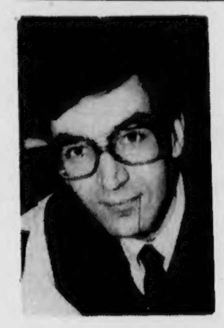
Tyrone Enterprises a fait l'acquisition, en août 1986, de deux propriétés sur la rue Messager (*prix d'achat: 178 000$*). Pour avoir assez de terrain pour construire les 78 condominiums (*deux tours de sept étages à un coût total de 10 millions de $*), Me Alain Hogue a demandé à la ville de Winnipeg la permission d'acheter une partie du terrain de la ville entre la rue Messager et la rive de la Rouge.

La décision de vendre la propriété de la ville revient au Comité des finances de Winnipeg. Le problème, c'est que le Comité des finances discute de ces choses à huis clos. Ça laisse la porte ouverte à ceux qui le veulent de soupçonner un «secret deal» quelconque.

Pas contre

Première perception possible: ça pourrait être pas trop catholique cette affaire-là.

D'après la décision du comité des finances, Alain Hogue a quatre mois pour faire changer le zonage s'il veut faire l'acquisition du terrain de la ville. Le projet devient public pour la première fois à la réunion du Comité communautaire de Saint-Boniface/Saint-Vital le 7 octobre. Car c'est là que commence le processus pour le



Lucien Chaput

changement de zonage. La décision est remise à la réunion du 18 novembre. Le 18 novembre, la décision est remise d'un mois.

Pour le conseiller Guy Savoie, les procédures prévues par la loi régissant la ville de Winnipeg ont été suivies à la lettre. En plus, c'est le genre de projet qui cadre bien avec sa vision du vieux Saint-Boniface.

«On a un homme d'affaires, francophone, qui s'en vient, qui veut faire un développement qui n'est pas hors d'ordre avec la planification du Nord de Saint-Boniface. C'est sûr que je suis d'accord, lsnce le conseiller de Taché.

«Le monde n'est pas nécessairement contre le projet, ajoute le président du Comité exécutif de la ville de Winnipeg. Il voulait du temps pour regarder de plus près le projet. On leur a accordé un mois de répit.»

Pourtant, la première perception demeure...

L'Association des résidants du Vieux Saint-Boniface, pour sa part, aimerait un peu plus de temps. Au moins jusqu'à la fin du mois de janvier. Puisqu'elle planifie, pour le 24 janvier 1987, un Sommet d'habitations réunissant les résidants, les développeurs, les politiciens et les autres associations du coin pour dessiner un plan de développement global du quartier nord de Saint-Boniface.

«Le conseiller Savoie semble avancer que le projet de Me Hogue est le seul projet possible pour le coin au nord de la voie ferrée», explique Lucien Loiselle, en soulignant le fait que depuis 1976, la ville a refusé aux résidants au nord de la voie ferrée la permission d'améliorer leur maison, de développer leur propriété.

«L'Association aimerait que le genre de projet que propose Me Hogue s'inscrive dans un plan global de développement. On devrait planifier et ensuite construire,» ajoute le président de l'Association des résidants.

Question de se débarrasser des perceptions douteuses possibles...

Écoute!

Au sujet des désirs de l'Association, le conseiller Savoie est catégorique. Il ne croit pas que l'Association représente les résidants du vieux Saint-Boniface. «Ils n'ont pas de membres, pas de cartes de membres, pas de listes. Ça me dit qu'ils représentent leurs idées, pas plus.»

«L'Association voulait un droit de regard sur tous les plans de projets de développement! C'est hors d'ordre. Écoute! Il y a des élus à l'Hôtel de ville pour faire cette job. C'est très insultant pour les élus. Eux ne sont pas élus, il ne sont pas représentatifs. Ils ont de la misère à avoir quorum. Les gens s'intéressent lorsqu'il y a une cause. Mais ça ils peuvent le faire au niveau des réunions du Comité communautaire.»

Lucien Loiselle, président de l'Association de résidants du vieux Saint-Boniface. Une injustice...

Lucien Loiselle répond à ces accusations d'une façon aussi catégorique: 200 personnes ont assisté à la dernière assemblée annuelle de l'Association. Elles ont élu directement les membres du Conseil d'administration. Une centaine de personnes ont assisté à la réunion de l'Association lundi 24 novembre.

Compte tenu des derniers développements entourant le projet de Tyrone Enterprises, le président de l'Association des résidants du Vieux Saint-Boniface se «demande si M. Savoie représente les résidants du vieux Saint-Boniface.»

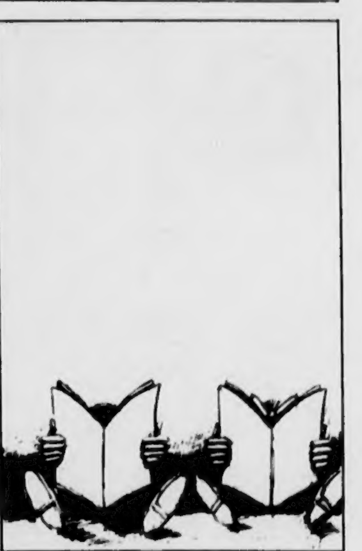
Et il ajoute: «Je mets sérieusement en question la légimité de Guy Savoie comme conseiller de Saint-Boniface. Il y a une frustration générale chez les citoyens du coin. On a le sentiment qu'on est peut-être en train de se faire passer un Québec. Il y a une injustice dans le système vis-à-vis des citoyens au nord de la voie ferrée.»

APEPSIE

Daniel Tougas
Jean-François Belisle









À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Deniset Fréchette Lewis

Avocats-notaires

Pierre J. Deniset B.A., LL.B

Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.

Carla R. Lewis B.A., LL.B.

674, rue Langevin
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2W4

TÉL.: 233-0614



Hogue Kushnier et Sharp

Avocats et notaires

Alain J. Hogue, B.A., LL.B
Randie N. Kushnier, B.A., LL.B
Carol W. Sharp, LL.B (Hons.)
Hadley J. Eyrikson, B.A., LL.B
Susan D. Baragar, B.A., LL.B

Place Provencher
194, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3

Tél.: (204) 237-1231

MARCOUX, BÉTOURNAY LABOSSIÈRE

AVOCATS ET NOTAIRES

L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
R.R. LAFRENIÈRE
R.H. McCULLOCH
M.T. O'NEILL

Succursales à votre Caisse populaire:
St-Claude (jeudi)
St-Jean-Baptiste (mercredi)
St-Malo (mardi)
St-Pierre (vendredi)
St-Adolphe (mercredi)
Manitou (mardi)
Ste-Anne-des-Chênes (jeudi)

200-170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE TEILLET & BENNETT

AVOCATS ET NOTAIRES

R.E. TEFFAINE C.R.
L.V. TEILLET
M.J. BENNETT

Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface

Téléphone: 233-4359

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.

Avocat et notaire

MONK, GOODWIN
ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

ASSUREURS

Assurances
Aurèle Désaulniers Ltée
390, boul. Provencher.
Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
Feu - Vie - Maladie
Assurance voyage - Ferme - Grêle
CIS AUTOPAC

MÉTIERS

Mint Auto Body
situé près de la Monnaie royale
1595, chemin Niakwa
Tél.: 256-4349
Réparations Autopac et privées
Propriétaire: Roland Boisvert
Gérant de service: Ken Labossière
Venez nous voir!

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine Électrique Ltée...
165, boulevard Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

COMPTABLES AGRÉÉS

FOREST GUÉNETTE CHAPUT

Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg (Manitoba)
Tél.: 233-8593

Bureaux à travers le Canada, Ward Mallette
Représentants internationaux, Binder Dijker Otte & Co.



Coopers & Lybrand
comptables agréés

Associés
Raymond A. Cadieux, c.a.
André G. Couture, c.a.
Adjoint aux associés
Donald H. Smith, c.a.
2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
(204) 956-0550

H.A.MAGNE
Comptable agréé

Henri Magne, B. Comm. C.A.
205-185, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
233-8520

OPTOMÉTRISTES

DR R.J. STANNERS
Optométriste, examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

Dr Denis R. Champagne

Optométriste

212, avenue Regent ouest

Sur rendez-vous seulement

Téléphone: 224-2254

Dr R.J. Lecker
Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice 264, av Portage
Téléphone: 943-6628

DR E.M. FINKLEMAN
et
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg Tél.: 942-2496
Examen de la vue et lunettes ajustées

Dr Keith Mondésir
Optométriste
- Examen de la vue
- Lunettes ajustées
- Verres de contact

1549, chemin Sainte-Marie
Saint-Vital

Pour un rendez-vous composez le 255-2459

La Liberté à votre service



La Liberté, c'est la façon efficace de rejoindre et d'élargir votre clientèle francophone!

Pour des recommandations précises, appelez-moi au 237-4823

Andrée Gilbert

Pour tous vos besoins...
- *annonces*
- *dépliants*
- *rapports*
- *logo*
- *affiches*

à votre service au 237-4823

David McNair

Comptables en management accrédités

Robert & Company
ACCOUNTANTS
Comptables **712, ch. St-Mary's**
Tél.: 237-6053
- Comptabilité de petites entreprises et de corporation
- Impôts sur les revenus
- Service de paie
- Tenue des livres
- Premières consultation gratuite

Terry Robert, C.M.A.

MÉTIERS



ENTREPRISES NOËL
Services de secrétariat: rédaction de lettres; dactylogrphie de travaux universitaires, de lettres, de documents; traduction; photocopies.
CLAIRE NOËL
30, rue l'Arena
Case postale 93
Ste-Anne, MB
R0A 1R0
tél.: 422-5750
(res.) 422-8574

TRADUCTEURS AGRÉÉS

Serge Turmel
membre de l'ATIM
anglais-français
Tél.: 475-5695 (après 16h30)
505, rue Hay
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2L5



Traducteurs agréés
232, La Vérendrye
Winnipeg, MB
R2H 0B7
233-8710

GARAGISTES

BOISVERT TRANSMISSION
Robert & Norbert Touchette
propriétaires
service en français
Nous nous spécialisons en transmissions automatiques domestiques et importées
1601, chemin Niakwa
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3T3
Téléphone: (204) 255-2769

MÉTIERS

LES CLÉS BLEUES
«Secrétariat services»
Dactylographie, traduction, et traitement de textes.
Téléphonez 237-9327 (bureau) ou 233-1775 en soirée et fin de semaine.



Rolly's Transistor Services
Réparations de VCR
BETA, VHS de toutes marques
Tél.: 237-4484
83A, chemin Ste-Anne
Winnipeg (Manitoba)

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

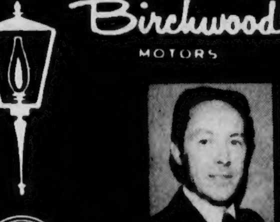
LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

PONTIAC-BUICK-GMC





DENIS VERRIER
Gérant des ventes
2554, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3J 0N8 (204) 837-5811

GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD
REPRÉSENTANT JOHN DEERE
VENTES ET SERVICE
"NOTHING runs like a Deere"



Lot 149
Chemin du Périmètre
C.P. 58
Saint-Vital (MB)

Tél.:
255-0260
Michael Guertin





Claude P. Lépine
Représentant

Pembina Dodge Chrysler
300, Pembina
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2E2
Tél.: 284-6650 (bureau)
895-0388 (domicile)

Autos neuves & usagées